



CAHIER DES RÉOLUTIONS

2020-2021

Légende:

ex.: réunion se tenant en juin 2021, la 2e de cette année-là, résolution portant sur les finances, la 4e résolution de l'année pour les finances, la 15e résolution en tout

Code:

Année	Mois de l'année	# de la réunion	Référence	# résolutions	catégorie	# résolution	année
21	6	2	F	4		15	

Une résolution touchant plus d'une catégorie sera répertoriée dans la plus importante

ACT - Actualisation: toute résolution touchant les travaux de comités actualisation, que ce soit pour des trousse de formations ou pour des textes d'ateliers.

COM - Comités de travail: toute résolution touchant la formation d'un comité de travail, son mandat, etc. à l'exception du comité finances que l'on retrouve dans la section finance

C - Contrats: toute résolution ayant trait à une entente, contrat entre le R.O.E.Q. et d'autres organismes, institutions

COR - Congrès d'orientation: décisions prises lors du congrès d'orientation

D - Divers: les inclassables

F - Finances: toute résolution ayant un impact au plan financier

N - Nomination: toute résolution ayant trait à la nomination d'une personnes pour une responsabilité donnée

PER - Permanence: toute résolution ayant un impact sur la répartition de tâches contrat de travail, etc.

PR - Programme: toute résolution touchant le programme: son contenu, la manière de le donner, son développement, les formations, le matériel utilisé, le perfectionnement des animatrices-formatrices etc.

R- Représentations: toute résolution ayant trait à des représentations auprès des instances gouvernementales, d'autres organismes au Québec ou d'ailleurs, participation à des colloques, congrès, médias, etc.

SUB- Subvention: toute résolution ayant trait à des demandes de subventions

Si n'est pas réunion régulière = Sp (spéciale) et si virtuelle ajout d'un « v » Ex : Spv

* Résolution retirée ou modifiée * référence suit

Sommaire

ACT - Actualisation.....	4
C - Contrats.....	23
COM – Comités.....	24
COR - Congrès d'orientation.....	24
D - Divers.....	30
F - Finances.....	30
N - Nominations	38
PER - Permanence.....	44
PR - Programme.....	52
R - Représentations	57
SUB - Subvention.....	60

ACT - Actualisation

20-10-2

ACT-1-26

MODIFICATION PRÉSCOLAIRE : MISE EN SITUATION ENFANT PERD SES DROITS

Considérant :

- la demande de modification d'ESPACE Chaudière-Appalaches ;
- le souci d'utiliser un langage adéquat et qui correspond à l'âge des enfants, à leur vocabulaire et aux expressions qu'ils utilisent;
- le souci de mettre la phrase à la positive;
- le souci de faire ressortir la menace, l'intimidation, la mise en isolement de l'enfant et le maintien du secret de cette mise en situation et de ne pas référer à une émotion;
- les discussions en collective;

Isabelle Picard propose de modifier la demande de modification d'ESPACE Chaudière-Appalaches et de modifier, à la page 21, le texte d'animation préscolaire en remplaçant le texte « Tu parles de ça à personne sinon, ça va aller mal. Maintenant, va jouer ailleurs » par « Si tu le dis à quelqu'un, ça va aller mal. C'est moi qui joue avec le ballon! Aller va-t'en ! »

Appuyée par Guillaume Guérin. Adoptée au consensus.

20-10-2

ACT-21-77

MODIFICATION PRÉSCOLAIRE : L'EXERCICE DU NON POUR LES ENFANTS

Considérant :

- les demandes de modification d'ESPACE Châteauguay et d'ESPACE Chaudière-Appalaches;
- l'importance de laisser la liberté aux enfants de pratiquer le « non »;
- l'importance de structurer l'activité du non en donnant des exemples diversifiés de la part d'enfants et d'adultes;
- les discussion en Collective;

Lyne Bellerose propose, sur recommandation du comité actualisation des ateliers destinés aux enfants, d'accepter en partie les demandes de changements faites par ESPACE Chaudière-Appalaches et ESPACE Châteauguay et, suite aux discussions en Collective et les modifications proposées par le comité, de modifier le texte d'animation préscolaire comme suit :

Texte préscolaire, page 25,

« Quand on réussit à dire non et à garder ses droits, on peut être content. Mais des fois, il y en a qui trouve ça difficile de dire « Non ». Est-ce qu'il y en a qui aimerait se pratiquer ?

Encadré gris :

Faire l'exercice avec tous les enfants qui désirent se pratiquer.

L'activité pourrait se dérouler de différentes façons, au choix de l'équipe d'animation.

- 1) L'A.P. pourrait poser une question à chaque enfant qui a levé la main, devant le groupe. Elle s'assure que chaque enfant qui désire faire l'activité puisse le faire.

- 2) L'A.P. se déplace vers les enfants et font l'activité avec les enfants qui ont levé la main dans un premier temps. Par la suite, elle repose la question en s'assurant que tous les enfants qui désirent faire l'activité puisse la faire.
- 3) L'A.P. demande individuellement à chaque enfant si elle-il veut faire l'activité. Si oui, faire l'activité avec l'enfant. Si non, passez au suivant.

**Tout au long de l'exercice, porter une attention particulière à tous les enfants du groupe afin de s'assurer que chaque enfant qui désire faire l'activité puisse participer. Il se pourrait qu'un enfant ait levé la main dès le départ et décide de ne plus le faire ou qu'un enfant lève la main en cours d'activité pour essayer.*

L'exercice se fait un à un. L'A.P. fait l'exercice en disant aux enfants « donne-moi tes espadrilles, tes lunettes, ton chandail, etc. » ou quelque chose à laquelle l'enfant à l'air de tenir, de préférence quelque chose de personnel. Si l'enfant dit NON, félicitez-le. Vous pouvez par la suite faire l'exercice avec un autre enfant qui désire se pratiquer.

NE DITES PAS À L'ENFANT DE VOUS DIRE NON. L'enfant ne ferait que répéter ce que vous lui dites et ne comprendrait pas le but de l'exercice.

Continuez plutôt à lui demander des objets. Si l'enfant continue à vous les donner, demandez-lui doucement : « Veux-tu vraiment me les donner ? Je vais partir avec et tu ne les auras plus à toi. » Si l'enfant vous dit NON, alors dites-lui « BRAVO ! »

Si l'enfant répond OUI, répondez : « Supposons que tu ne veux pas me les donner, qu'est-ce que tu pourrais dire ? » Amener l'enfant à dire NON et à comprendre pourquoi.

Comme cet exercice peut devenir facilement répétitif ou facile pour certains enfants, mettez-le en contexte en utilisant des mises en situation.

Exemples de mises en situation :

A.P. : « Alors, on va faire semblant que c'est l'hiver, il fait froid et tu joues dehors. Moi je suis un autre enfant, d'accord ? Donne-moi ta tuque et tes mitaines sinon j'suis plus ton ami. »

A.P. : « On va faire semblant que c'est la période des jeux libres et que tu as choisi de faire un dessin. Moi je suis une autre enfant, d'accord ? « J'veux pas que tu dessines, y'a que moi qui fait des dessins, va-t'en! »

À éviter :

Même si dans l'atelier, l'A.P. présente des mises en situation avec le droit de dormir et le droit de manger, il est suggéré d'éviter de faire ce genre de mise en situation avec les enfants lors de la pratique du NON puisqu'il se pourrait que l'adulte responsable de l'enfant refuse à l'enfant le droit de manger une collation puisque ce sera bientôt l'heure du repas ou qu'il ne soit pas possible pour l'enfant de faire une sieste parce qu'il y a une activité spéciale qui arrivera prochainement.

Appuyée par Nathalie Leduc. Adoptée au consensus.

20-10-2

ACT-2-27

MODIFICATION PRÉSCOLAIRE : CRI D'AUTODÉFENSE

Considérant :

- la demande de modification d'ESPACE Chaudière-Appalaches ;
- l'importance de donner une information précise et cohérente;
- que l'utilisation du mot « spécial » est souvent utilisée de façon positive;
- le souci de préciser l'utilisation du cri;
- les discussions en Collective;

Guillaume Guérin propose de modifier le texte d'animation préscolaire comme suit :

- p.38, 5^e réplique de Diane, remplacer : « Tu sais Pierre, j'ai aussi appris un cri spécial » par « Tu sais Pierre, j'ai aussi appris un cri d'autodéfense ».
- p. 38, encadré blanc, remplacer « cri spécial d'autodéfense » par « cri d'autodéfense ».
- p.41, réplique de Pierre, remplacer « Faisons notre cri spécial » par « Faisons notre cri d'autodéfense ».

Appuyée par Stéphanie Martin. Adoptée à l'unanimité.

20-10-2

ACT-3-28

MODIFICATION PRÉSCOLAIRE : EXEMPLE DE TOUCHERS QU'ON AIME

Considérant :

- la demande de modification d'ESPACE Mauricie ;
- l'importance de donner des exemples aux enfants afin que ceux-ci puissent bien comprendre les notions;
- l'importance d'outiller les animatrices-animateurs afin de dynamiser les ateliers pour enfants;
- les discussions en Collective;

Nathalie Leduc propose, sur recommandation du comité actualisation des ateliers destinés aux enfants, d'accepter en partie la demande d'EPACE Mauricie avec les modifications proposées par la Collective et le comité, le texte d'animation préscolaire est modifié comme suit :

À la page 51, ajouter à l'encadré blanc :

Si les enfants ne participent pas, nommez des exemples de touchers qu'on peut aimer, par exemple, flatter le dos, jouer dans les cheveux, chatouiller, se faire prendre dans les bras, donner un bisou sur la joue, dans le cou, les massages, etc. Assurez-vous que les énumérations restent des touchers positifs. Précisez que cela peut être différent pour tout le monde et qu'il est important de le respecter.

Sous la recommandation du comité, ajouter, à la page 6, dans la section « susciter la participation » :

i) si des enfants ne répondent pas à vos questions et restent muets, l'animatrice-animateur peut poser la question à ces collègues afin que celles-ci répondent à la place des enfants. Cela permet de garder une interaction et un dynamisme durant l'animation principale.

Appuyée par Lyne Bellerose. Adoptée à l'unanimité.

20-10-2

ACT-20-76

MODIFICATION PRÉSCOLAIRE : GRANDE PERSONNE VS ADULTE

Considérant :

- la demande de modification d'ESPACE Chaudière-Appalaches;
- le souci d'utiliser un langage adéquat et qui correspond à l'âge des enfants;
- l'importance de donner une information précise et cohérente;
- l'importance d'établir des rapports égalitaires entre adultes et enfants et éviter les termes « petits » « grands »;

Hélène Lepage propose, sur recommandation du comité actualisation des ateliers destinés aux enfants, d'accepter la demande de modification d'ESPACE Chaudière-Appalaches, soit de remplacer « grande personne » par « adulte » dans tout le texte d'animation préscolaire. (Section *Trucs d'animation* : p. 8 et *Texte d'animation* : p.22 (3x), p. 38, p.44, p.50, p.58 et p.59 (2x) et d'ajouter un encadré avec une définition uniforme « d'adulte ».

Appuyée par Isabelle Picard. Adoptée à l'unanimité.

20-10-2

ACT-4-29

MODIFICATION PRIMAIRE : CHANGEMENT RÉPLIQUES TÉMOINS

Considérant :

- la demande de modification d'ESPACE Mauricie;
- que les stratégies suggérées durant l'atelier n'ont pas d'ordre préétabli;
- l'importance que les enfants comprennent que la victime retrouve ses droits grâce à son affirmation et non parce que l'agresseur a peur que les autres aient le dire;
- le souci de rendre plus fluide la mise en situation;

Stéphanie Martin propose, sur recommandation du comité actualisation des ateliers destinés aux enfants, de refuser la demande de changement d'ESPACE Mauricie et d'accepter la modification proposée par le comité actualisation des ateliers destinés aux enfants.

Au 2^e cycle, p.12, remplacer la 3^e réplique des enfants témoin « Laisse-la tranquille ! » par « On va aller le dire au professeur » et enlever la réplique de Odette qui dit ce texte.

Appuyée par Lyne Bellerose. Adoptée à l'unanimité.

20-10-2

ACT-5-30

MODIFICATION PRIMAIRE : ÂGE VS NIVEAU SCOLAIRE

Considérant :

- la demande de modification d'ESPACE Mauricie;
- que parler du niveau scolaire dans la mise en situation démontre un champ d'intérêt de la part de l'oncle;
- qu'il est facile pour les enfants de s'identifier à un personnage en fonction du niveau scolaire;

- le souci de cohérence entre les différents niveaux;

Nathalie Leduc propose, sur recommandation du comité actualisation des ateliers destinés aux enfants, de refuser la demande de changement d'ESPACE Mauricie et d'accepter la modification proposée par le comité actualisation des ateliers destinés aux enfants.

Au 1^{er} cycle, p. 22, remplacer « Tu as qu'elle âge au juste ? » par « Tu es en quelle année ? » et « J'ai 7 ans et demi » par « Je suis en (1^e ou 2^e) année. »

Pour les groupes multiniveaux, utiliser le niveau qui correspond à la majorité de la classe ou au niveau le plus âgé.

Appuyée par Stéphanie Martin. Adoptée à l'unanimité.

20-10-2

ACT- 6-31

MODIFICATION PRIMAIRE : ÉLÉMENTS À REMARQUER LORSQU'ON ENTEND LE CRI

Considérant :

- la demande de modification d'ESPACE Mauricie;
- l'importance de donner une information complète et juste aux enfants;
- l'importance d'adapter le texte à la réalité terrain;
- le souci de cohérence entre les différents niveaux;

Stéphanie Martin propose, sur recommandation du comité actualisation des ateliers destinés aux enfants, d'accepter la demande de changement d'ESPACE Mauricie et de faire la modification à tous les cycles du primaire.

1^{er} cycle : p.15, 1^{ere} AP après 1^{er} encadré

2^e cycle : p. 16, 1^{ere} AP après 1^{er} encadré

3^e cycle : p.15, 1^{ere} AP

Remplacer :

« Il faut dire tout ce que nous savons de la situation. Il est donc important de remarquer le plus d'éléments possibles : ce que la personne a fait ou a dit, de quoi elle avait l'air, c'était où, c'était quand, s'il y avait une voiture, etc.

AU BESOIN :

Compléter les réponses en faisant ressortir les éléments suivants :

C'était où : à l'intérieur, à l'extérieur.

S'il y avait une voiture : sa couleur, le # de plaque, la marque, etc.

C'était quand : le matin, l'après-midi, le soir.

C'était qui : quelqu'un que je connais ou que je ne connais pas ?

On peut aussi décrire la personne en nommant la couleur et la longueur de ses cheveux, la couleur de sa peau, sa taille comparativement à la nôtre, les vêtements qu'elle portait et ses particularités (s'il y a lieu). »

Par :

« Il faut dire tout ce que nous savons de la situation. Il est donc important de remarquer le plus d'éléments possible :

C'était où : à l'intérieur, à l'extérieur.

C'était quand : le matin, l'après-midi, le soir.

C'était qui : quelqu'un que je connais ou que je ne connais pas.

S'il avait une voiture : sa couleur, le # de plaque, la marque, etc.

On peut aussi décrire la personne en nommant la couleur et la longueur de ses cheveux, la couleur de sa peau, sa taille comparativement à la nôtre, les vêtements qu'elle portait et ses particularités (s'il y a lieu). »

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

20-10-2

ACT-7-32

MODIFICATION PRIMAIRE : CLARIFICATION QUESTIONS RÉMI, QUESTION 2

Considérant :

- la demande de modification d'ESPACE Chaudière-Appalaches;
- le souci de compréhension de la part de tous les enfants;
- l'importance d'avoir un langage simple et accessible à tous;

Lyne Bellerose propose, sur recommandation du comité actualisation des ateliers destinés aux enfants, d'accepter la demande de changement d'ESPACE Chaudière-Appalaches telle que présentée :

3^e cycle – page 20, question #2, remplacer « Quels moyens, l'oncle de Rémi a-t-il utilisés pour amener Rémi à faire ce que lui veut ? » par « Quels moyens l'oncle de Rémi a-t-il utilisés pour obtenir ce qu'il veut ? »

Appuyée par Martine Ouellette. Adoptée à l'unanimité.

20-10-2

ACT-8-33

MODIFICATION PRIMAIRE : CLARIFICATION QUESTIONS RÉMI, QUESTION 4

Considérant :

- la demande de modification d'ESPACE Chaudière-Appalaches;
- le souci de compréhension de la part de tous les enfants;
- l'importance d'avoir un langage simple et accessible à tous;

Alexandre Gaudreault propose, sur recommandation du comité actualisation des ateliers destinés aux enfants, d'accepter la demande de changement d'ESPACE Chaudière-Appalaches telle que présentée.

3^e cycle – page 21, question #4, remplacer « Malheureusement, son oncle ne se préoccupe pas de ce que Rémi dit et de comment il se sent. Qu'est-ce que Rémi peut faire d'autre pour que cela arrête ? » par « Puisque les tentatives de Rémi ne fonctionnent pas, qu'est-ce qu'il peut faire d'autre pour que cela arrête ? » Dans l'encadrer de la question 4, REMARQUE, ajouter « Malheureusement, son oncle ne se préoccupe pas de ce que Rémi dit et de comment il se sent. »

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

20-10-2

ACT-9-34

MODIFICATION PRIMAIRE : INVITATION AUX RENCONTRES POSTATELIERS EN DÉBUT D'ATELIER

Considérant :

- la demande de modification d'ESPACE Mauricie;
- l'importance de démontrer un ordre séquentiel de ce qui se passera durant l'activité avec les enfants puisque certains peuvent vivre de l'anxiété et/ou ont besoin de connaître à quel moment l'activité prendra fin;
- que les rencontres postateliers sont indissociables à l'atelier ESPACE;
- qu'il est possible de nommer à quelques reprises durant l'atelier que les enfants peuvent parler aux animatrices ou animateurs suite à l'atelier;

Isabelle Picard propose, sur recommandation du comité actualisation des ateliers destinés aux enfants, de refuser la demande de changement d'ESPACE Mauricie à l'effet de déplacer le segment « Aussi, à la fin de l'atelier, vous pourrez venir parler à Francine, Odette ou à moi si vous le souhaitez. Si vous avez des questions ou des choses à nous dire nous trouverons un endroit tranquille pour se parler », après les règles de fonctionnement.

Appuyée par Lyne Bellerose. Adoptée à l'unanimité.

20-10-2

ACT- 10-35

MODIFICATION PRIMAIRE : EXPLICATION DE STOOLER VS DÉNONCER

Considérant :

- la demande de modification d'ESPACE Chaudière-Appalaches;
- l'importance que les enfants puissent bien identifier les significations de « stooler » et de « rapporter »;
- l'importance d'uniformiser les propos des ateliers pour les enfants;
- l'importance d'outiller les animatrices et animateurs ESPACE animant auprès des enfants;
- les discussions en Collective;

Josée Faucher propose, sur recommandation du comité actualisation des ateliers destinés aux enfants, d'accepter en partie la demande d'ESPACE Chaudière-Appalaches, avec les modifications proposées par la Collective et le comité

1^{er} cycle :

p. 8, modifier le deuxième encadré gris par le premier encadré blanc se trouvant à la p.9. Mettre dans le 1^{er} encadré de la p.9 le texte qui suit :

« AU BESOIN : Expliquer la différence entre stooler, rapporter (*utiliser la terminologie utilisée par votre région) et dénoncer. Stooler, c'est ne pas se mêler de ses affaires, par exemple si je vais dire à l'enseignant-e qu'un autre élève n'a pas fait son devoir ou mâche une gomme. Dénoncer, par exemple, si je vais dire à l'enseignant-e que quelqu'un s'est fait intimider à la récréation, c'est dans le but d'aider quelqu'un à retrouver ses droits. C'est courageux et important de le faire.

L'A.P. peut ajouter : « Lui dire que c'est stooler, c'est une façon de l'empêcher d'aller chercher de l'aide, c'est une autre manière de lui enlever ses droits. »

2^e cycle :

p.10 : remplacer l'encadré blanc par le texte suivant :

« AU BESOIN : Expliquer la différence entre stooler, rapporter (*utiliser la terminologie utilisée par votre région) et dénoncer. Stooler, c'est t ne pas se mêler de ses affaires, par exemple si je vais dire à l'enseignant-e qu'un autre élève n'a pas fait son devoir ou mâche une gomme. Dénoncer, par exemple, si je vais dire à l'enseignant-e que quelqu'un s'est fait intimider à la récréation, c'est dans le but d'aider quelqu'un à retrouver ses droits. C'est courageux et important de le faire.

L'A.P. peut ajouter : « Lui dire que c'est stooler, c'est une façon de l'empêcher d'aller chercher de l'aide, c'est une autre manière de lui enlever ses droits. »

3^e cycle :

p. 8 : remplacer l'encadré blanc par le texte suivant :

« AU BESOIN : Expliquer la différence entre stooler, rapporter (*utiliser la terminologie utilisée par votre région) et dénoncer. Stooler, c'est ne pas se mêler de ses affaires, par exemple, si je vais dire à l'enseignant-e qu'un autre élève n'a pas fait son devoir ou mâche une gomme. Dénoncer, par exemple, si je vais dire à l'enseignant-e que quelqu'un s'est fait intimider à la récréation, c'est dans le but d'aider quelqu'un à retrouver ses droits. C'est courageux et important de le faire.

L'A.P. peut ajouter : « Lui dire que c'est stooler, c'est une façon de l'empêcher d'aller chercher de l'aide, c'est une autre manière de lui enlever ses droits. »

Appuyée par Guillaume Guérin. Adoptée à l'unanimité.

20-10-2

ACT-11-36

MODIFICATION PRIMAIRE : CONSOLE DE JEUX VIDÉO

Considérant :

- la demande de modification d'ESPACE Chaudière-Appalaches;
- que cette demande d'actualisation a déjà été présentée, mais que la modification n'a pas été fait dans les textes;
- le désir d'avoir des mises en situation qui perdure dans le temps;
- le désir d'uniformité entre les cycles où l'on fait mention de la console de jeu;
- les discussion de la Collective;

Josée Faucher propose, sur recommandation du comité actualisation des ateliers destinés aux enfants, d'accepter la demande de changement d'ESPACE Chaudière-Appalaches et d'accepter la modification proposée par le comité actualisation des ateliers destinés aux enfants et la Collective :

1^{er} cycle, p. 22, remplacer : « Ah, tu dois aimer ça jouer au super Nintendo ? (Nommer la console de jeux à la mode). » par « Ah, tu dois aimer ça toi les jeux vidéo ? »

1^e cycle, p.23, remplacer : « Eh bien, je pourrais te louer un jeu et des cassettes pour le reste de la journée. » par « Eh bien, je pourrais te prêter ma console et mes jeux pour le reste de la journée. »

2^e cycle, p.24, « Ah, tu dois aimer ça toi les jeux vidéo ? (Nommer la console de jeux à la mode) » par « Ah, tu dois aimer ça toi les jeux vidéo ? »

2^e cycle, p.25, remplacer « Eh bien, je pourrais te louer une console et des jeux pour le reste de la journée. » par « Eh bien, je pourrais te prêter ma console et mes jeux pour le reste de la journée. »

Appuyée par Stéphanie Martin. Adoptée à l'unanimité.

20-10-2

ACT-12-37

MODIFICATION PRIMAIRE : CHANTAGE

Considérant :

- la demande de modification d'ESPACE Chaudière-Appalaches;
- qu'il existe plus d'une forme de chantage;
- le souci de donner une information juste aux enfants;

Nathalie Leduc propose, sur recommandation du comité actualisation des ateliers destinés aux enfants, d'accepter la demande de changement d'ESPACE Chaudière-Appalaches selon les modifications proposées par le comité actualisation des ateliers destinés aux enfants et les discussions de la Collective :

1^{er} cycle, p.24, 3^e A.P.

2^e cycle, p.27, 3^e A.P. :

Remplacer « Vous souvenez-vous en échange de quoi son oncle lui a offert un cadeau ? C'est ça, en échange de caresses et de baisers. Savez-vous comment on appelle ça offrir un cadeau en échange de caresses et de baisers ? C'est du chantage. » par « Vous souvenez-vous en échange de quoi son oncle lui a prêté sa console ? C'est ça, en échange de caresses et de baisers. Savez-vous comment on appelle ça offrir un cadeau ou une récompense en échange de caresses et de baisers ? Oui, c'est ça, c'est une forme de chantage, c'est de la manipulation. »

Appuyée par Lyne Bellerose. Adoptée à l'unanimité.

20-10-2

ACT-13-38

MODIFICATION PRIMAIRE : MOYENS SIMPLES

Considérant :

- la demande de modification d'ESPACE Chaudière-Appalaches;
- que ça peut demander du courage à un enfant de dire non, demander de l'aide ou de le dire à un adulte ;
- qu'utiliser le mot « simple » serait de banaliser les stratégies de prévention ;
- les discussions de la Collective;

Isabelle Picard propose, sur recommandation du comité actualisation des ateliers destinés aux enfants, d'accepter en partie la demande d'EPACE Chaudière-Appalaches, avec les modifications proposées par la Collective et le comité, remplacer

« Comme on vient de le voir, c'est souvent possible de garder nos droits par des moyens simples, mais, d'autres fois, il se peut que nous ayons besoin de réagir physiquement pour pouvoir nous sauver et aller chercher de l'aide. C'est rare, mais cela pourrait arriver, nous avons alors besoin de l'autodéfense. Ce que nous allons vous montrer n'est pas un jeu, c'est sérieux. »

par

1^{er} cycle – page 12, 2^e cycle – page 13, 3^e cycle – page 12

« Comme on vient de le voir, c'est souvent possible de garder nos droits en utilisant les stratégies qu'on a trouvé ensemble (nommer les stratégies ou pointer les affiches des stratégies). Mais d'autres fois il se peut que nous soyons pris physiquement. C'est rare, mais cela pourrait arriver, nous avons alors besoin de l'autodéfense pour nous déprendre, nous sauver et aller chercher de l'aide. Ce que nous allons vous montrer n'est pas un jeu, c'est sérieux. »

Appuyée par Lyne Bellerose. Adoptée à l'unanimité.

20-10-2

ACT-14-39

MODIFICATION PRIMAIRE : NOM D'UNE AUTRE CULTURE

Considérant :

- la demande de modification d'ESPACE région de Québec;
- l'importance que tous les enfants se sentent interpellés par les situations présentées durant l'atelier;
- le souci que les animatrices et animateurs ne s'approprient pas une ethnie en particulier;
- le souci que les prénoms utilisés dans les mises en situation soient universels;

Hélène Lepage propose, sur recommandation du comité actualisation des ateliers destinés aux enfants, de refuser la demande de changement d'ESPACE région de Québec et demande à l'organisme de refaire une demande d'actualisation en proposant des noms qui visent le multiculturalisme, non associés à une ethnie en particulier et genrés afin de distinguer le féminin et le masculin.

Appuyée par Martine Ouellette. Adoptée à l'unanimité.

20-10-2

ACT-15-40

MODIFICATION PRIMAIRE : DIFFICILE DE DIRE NON

Considérant :

- la demande de modification d'ESPACE Chaudière-Appalaches;
- l'importance de donner une information complète et juste aux enfants,
- l'importance d'uniformiser les propos des ateliers pour les enfants;
- l'importance d'outiller les animatrices et les animateurs ESPACE animant auprès des enfants;
- les discussions de la Collective;

Nathalie Leduc propose, sur recommandation du comité actualisation des ateliers destinés aux enfants, d'accepter en partie la demande d'EPACE Chaudière-Appalaches, avec les modifications proposées par la Collective et le comité :

Ajouter un encadré blanc aux pages suivantes :

(1^{er} cycle- p.25, 2^e cycle- p.28)

« Si un enfant, un enfant dit que l'oncle pourrait se fâcher, être violent physiquement ou que la nièce pourrait se mettre en danger en disant « non », préciser que cela prend énormément de courage pour s'affirmer devant un adulte. La nièce peut décider de ne pas s'affirmer au moment de l'agression pour diverses raisons (protection, peur, choix) et c'est correct. Ce n'est quand même pas de sa faute; il y a d'autres moyens de s'en sortir. L'important est d'aller en parler à un adulte de confiance par la suite pour que la violence arrête et que l'enfant retrouve ses droits. »

(3^e cycle- p.21)

« Si un jeune, un jeune dit que l'oncle pourrait se fâcher, être violent physiquement ou que Rémi pourrait se mettre en danger en disant « non », préciser que cela prend énormément de courage pour s'affirmer devant un adulte. Rémi peut décider de ne pas s'affirmer au moment de l'agression pour diverses raisons (protection, peur, choix) et c'est correct. Ce n'est quand même pas de sa faute; il y a d'autres moyens de s'en sortir. L'important est d'aller en parler à un adulte de confiance par la suite pour que la violence arrête et que le jeune-le jeune retrouve ses droits. »

Appuyée par Isabelle Picard. Adoptée à l'unanimité.

20-10-2

ACT-16-41

MODIFICATION PRIMAIRE : EN PARLER À UN ADULTE DE CONFIANCE

Considérant :

- la demande de modification d'ESPACE Chaudière-Appalaches;
- l'importance de donner une information complète et juste aux enfants;
- le souci de compréhension pour tous les enfants;
- discussions de la Collective;

Martine Ouellette propose, sur recommandation du comité actualisation des ateliers destinés aux enfants, d'accepter la demande de changement d'ESPACE Chaudière-Appalaches avec les modifications proposées par le comité et la Collective.

1^{er} cycle – page 30 2^e cycle – page 34 3^e cycle – page 35

Dans le texte de l'AP suite à PARLER À UN ADULTE DE CONFIANCE POUR OBTENIR DE L'AIDE

1^{er} et 2^e cycle : « Oui. En parler va leur permettre de trouver ensemble une solution. Peu importe la situation que vous vivez, surtout rappelez-vous : il faut absolument en parler à un-e adulte. »

3^e cycle : « Oui. En parler va leur permettre de trouver ensemble une solution. Peu importe la situation difficile que vous vivez, rappelez-vous que ce qui se passe entre les adultes ce n'est pas la faute des enfants. C'est important d'en parler à un-e adulte de confiance. »

Ajouter :

« N'attendez pas le bon moment, parlez quand vous avez le courage de le faire. »

Appuyée par Lyne Bellerose. Adoptée à l'unanimité.

20-10-2

ACT-17-42

RETRAIT DES QUESTIONS EN SOUS-GROUPE LORS DE LA PIÈCE DE RÉMI AU 3^E CYCLE

Considérant :

- la demande de modification d'ESPACE Châteauguay;
- le souci de transmettre une information réaliste et qui correspond aux statistiques;
- le souci de compréhension pour tous les enfants ;

Martine Ouellette propose, sur recommandation du comité actualisation des ateliers destinés aux enfants, de refuser la demande de changement d'ESPACE Châteauguay.

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

20-10-2

ACT-18-43

MODIFICATION DE LA FORMULE DE PRÉSENTATION POUR L'ANIMATION DU 3^E CYCLE : PRÉSENTER L'ATELIER SUR DEUX JOURS

Considérant :

- la demande de modification d'ESPACE Châteauguay;
- l'importance de permettre aux enfants de parler à une personne de l'équipe d'animation rapidement, s'ils ont des questions;
- le souci de garder l'atelier fluide et que les enfants soient attentifs;

Stéphanie Martin propose, sur recommandation du comité actualisation des ateliers destinés aux enfants, de refuser la demande de présenter l'atelier du 3^e cycle sur deux jours faite par ESPACE Châteauguay.

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

20-12-Spv6

ACT-19-68

FEUILLE D'ÉVALUATION ATELIERS AUX ADULTES : ADOPTION

Considérant :

- la mise à jour des ateliers pour adultes destinés au personnel scolaire, le personnel du service de garde et le personnel du service de garde éducatif;
- le désir de recueillir les commentaires des participantes et des participants dans un objectif d'amélioration continue;

Martine Ouellette propose d'adopter la feuille d'évaluation des ateliers de base pour le personnel, tous ateliers confondus, avec les modifications suivantes :

- Question 2- Échanger le mot « phénomène » pour « problématique »;
- Question 3- Ajouter « des ateliers »;
- Question 4- Ajouter « pour faire de la prévention au sujet de la violence faite aux enfants ».
- Après chaque question, laisser un espace pour laisser un commentaire si la personne le veut.
- Les cotes de satisfaction : très satisfait, satisfait, un peu, pas du tout.

Ce canevas de base est uniforme, les organismes peuvent ajouter des questions facultatives, dont la section « identification du personnel ».

Celle-ci remplacera les deux feuilles d'évaluation (version régulière et version 1h) et peut être utilisée en date d'aujourd'hui. La feuille d'évaluation est uniforme. La question sur l'identification du personnel est facultative et les organismes peuvent ajouter des questions d'évaluation qui leur seraient utiles.

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité ou par consensus.

21-02-3

ACT-22-97

MODIFICATION PRÉSCOLAIRE : EXPLICATION DU SPECTACLE DE MARIONNETTES

Considérant :

- la demande d'actualisation d'ESPACE Chaudière-Appalaches :
- l'analyse du comité;
- les discussions à la Collective;

Lyne Bellerose propose, sur recommandation du comité actualisation des ateliers destinés aux enfants, d'accepter en partie la demande avec la reformulation proposée par la Collective :

Texte préscolaire, p.32, 4^e A.P. : « Aujourd'hui, on va te présenter un spectacle de marionnettes. On va voir des règles de sécurité et ce que l'on peut faire si on se sent en danger avec un inconnu.

Le texte final pourrait être modifié en fonction des autres résolutions prises lors de cette réunion.

Appuyée par Géraldine Zaccardelli. Adoptée au consensus.

21-02-3

ACT-23-98

MODIFICATION PRIMAIRE ET PRÉSCOLAIRE : PRÉNOM MULTICULTUREL

Considérant :

- la demande d'actualisation d'ESPACE région de Québec;
- la demande de la Collective à l'effet de proposer des prénoms utilisés dans plusieurs cultures et que la signification de ceux-ci ne soit reliée à une religion (résolution 20-10-2 ACT-14-39);
- les discussions en Collective;

Nathalie Leduc propose, sur recommandation du comité actualisation des ateliers destinés aux enfants, d'accepter la demande de modification. Pour le texte préscolaire, le prénom de Diane sera remplacé par celui de Sorah. Au primaire, le prénom de Léo (1^{er} et 2^e cycle) sera remplacé par celui de Yuri et le prénom de Catherine (3^e cycle) sera remplacé par celui de Sorah.

Un encadré sera ajouté dans les ateliers du préscolaire, 1^{er} et 2^e cycle afin d'expliquer la phonétique du nom et pour proposer un autre prénom si une ou un enfant s'appelle Sorah ou Yuri dans le groupe qui sera sensibilisé. Les noms de Mira (remplacement de Sorah) et de Soren (remplacement de Yuri) seront proposés.

Le texte final pourrait être modifié en fonction des autres résolutions prises lors de cette réunion.

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée au consensus.

21-02-3

ACT-24-99

MODIFICATION PRIMAIRE ET PRÉSCOLAIRE : UNIFORMISATION DES TERMES DE MISE EN SITUATION

Considérant :

- la demande d'actualisation de l'équipe de la permanence;
- le souci d'uniformiser le vocabulaire et d'utiliser un langage adéquat;
- les discussions en Collective;

Nathalie Leduc propose, sur recommandation du comité actualisation des ateliers pour enfants, de remplacer les termes suivants dans les textes d'ateliers du préscolaire, 1^{er} cycle, 2^e cycle et 3^e cycle :

- « sketch, pièces, pièces de théâtre » par « mise en situation »;
- « imaginer, histoire » par « faire semblant »;
- « comédiennes-comédiens » par « animatrices-animateurs ».

Le texte final pourrait être modifié en fonction des autres résolutions prises lors de cette réunion.

Appuyée par Stéphanie Martin. Adoptée au consensus.

21-02-3

ACT-25-100

MODIFICATION PRIMAIRE ET PRÉSCOLAIRE : DÉGENRER LA PRÉSENTATION DES SITUATIONS

Considérant :

- les demandes de modification d'ESPACE région de Québec et de la permanence du ROEQ;
- le besoin que tous les enfants se sentent inclus dans les mises en situation;

- la résolution 19-02-3 ACT-1-131 *Présentation des schémas corporels*;
- les discussions en Collective;

Lyne Bellerose propose suite aux discussions de la Collective et la recommandation du comité actualisation des ateliers pour enfants, d'accepter, en partie, la demande d'actualisation d'ESPACE région de Québec et de la permanence du ROEQ. :

Précolaire :

p.21, dernier AP : « ... Jenny et Evelynna sont des enfants de ton groupe/ta classe.

p.32, dernier encadré gris : « La comédienne qui manipule Diane prend le bras de la marionnette.

p.53, dernière AP : « Nous allons faire semblant qu'Evelina est un enfant de ton âge qui s'appelle Luc. »

p.63, dernière AP : « Maintenant, on va faire semblant qu'Evelina est un enfant de ton âge qui s'appelle Guy. »

1^{er} cycle :

p.4, 3^e AP : « Mais il arrive parfois que des enfants ... »

p.4, 4^e AP : « Odette et Francine feront semblant d'être deux enfants de votre classe. »

p.16, 1^{ère} AP : « ... Francine est un enfant de votre classe qui s'appelle Léo. »

p.21, dernière AP : « Elle est une enfant de votre classe... »

p.27, dernière AP : « ... Francine est un enfant-de votre classe qui s'appelle Guy. »

2^e cycle :

p.4, dernière A.P. : « Mais il arrive parfois que des enfants ... »

p.5, 1^{ère} A.P. : « Odette et Francine vont faire semblant d'être deux enfants de votre classe. »

p.18, dernière A.P. : « ... Francine est un enfant-de votre classe qui s'appelle Léo. »

p.24, dernière A.P. : « ... Odette est une enfant de votre classe. »

p.33, dernière A.P. : « ... Francine est un enfant de votre classe qui s'appelle Guy. »

3^e cycle :

p.4, 2^e AP : « Mais il arrive parfois que des jeunes ... »

p.4, 3^e AP : « Odette et Josée feront semblant d'être deux jeunes de votre classe. »

p.16, dernière AP : « ... Josée est un jeune-de votre classe qui s'appelle Rémi. »

p.25, dernière AP : « Odette va faire semblant d'être une jeune-de votre classe, Josée fera la voix de Yann. Il est un jeune plus vieux que Odette. Il est en secondaire 1. »

p.32, dernière AP : « ... Josée est un jeune de votre classe qui s'appelle Guy. »

Le texte final pourrait être modifié en fonction des autres résolutions prises lors de cette réunion.

Appuyée par Nathalie Lafleur. Adoptée au consensus.

21-02-3

ACT-26-101

MODIFICATION PRIMAIRE : ENLEVER LA RÉFÉRENCE AU TEMPS DANS LES MISES EN SITUATION

Considérant :

- la demande d'actualisation d'ESPACE Chaudière-Appalaches;
- le souci de ne pas surcharger les mises en situation;
- les discussions en Collective;

Stéphanie Martin propose, suite à la recommandation du comité actualisation des ateliers pour enfants et les discussions en Collective, d'accepter en partie la demande avec les modifications suivantes:

1^e cycle : p.21, dernier A.P. : « [...]Elle est une fille de votre classe. Odette passe la journée chez son oncle et sa tante car ses parents sont absents. Elle est seule au salon et regarde la télévision. [...] »

2^e cycle : p.24, dernier A.P. : « [...]Odette est une fille de votre classe. Ses parents doivent s'absenter et ils demandent à l'oncle d'Odette de s'occuper d'elle. Pendant que ses parents se préparent à partir, Odette écoute la télé seule au sous-sol. Son oncle va venir la rejoindre. »

3^e cycle : p.4, 4^e A.P. : « La pièce va se dérouler en deux temps. Pour la première scène, nous sommes tous assis en classe, [...] Quand j'annoncerai la récréation, tout le monde se lèvera en silence devant sa chaise et nous passerons à la deuxième scène qui se déroule pendant la récréation. »

Le texte final pourrait être modifié en fonction des autres résolutions prises lors de cette réunion.

Appuyée par Isabelle Picard. Adoptée au consensus.

21-02-3

ACT-27-102

MODIFICATION PRIMAIRE ET PRÉSCOLAIRE : AJOUT DE LA NOTION DE CONSENTEMENT

Considérant :

- les demandes d'actualisation d'ESPACE Chaudière-Appalaches et d'ESPACE région de Québec;
- l'importance d'informer les enfants sur la notion du consentement et de la possibilité de changer d'idée en tout temps même s'ils ont donné leur accord;
- les discussions en Collective;

Nathalie Lafleur propose, sur recommandation du comité actualisation des ateliers pour enfants, d'accepter les demandes de changements des deux organismes avec les modifications suivantes :
Préscolaire, p.60, 3^e A.P. :

« Pourtant, on peut se sentir bien à se coller et donner des becs quand on n'est pas forcé de le faire et quand les deux personnes sont d'accord. Par exemple, si on veut se coller ou donner un bec à quelqu'un, c'est important de lui demander la permission avant de le faire et de respecter son choix. »

1^{er} cycle, p.24, 2^e A.P.:

« Pourtant, on peut se sentir bien à se coller et donner des becs quand on n'est pas forcé de le faire et quand les deux personnes sont d'accord. Par exemple, si on veut se coller ou donner un bec à quelqu'un, c'est important de lui demander la permission avant de le faire et de respecter son choix. »

2^e cycle, p.28, 2^e A.P., 2^e paragraphe :

« Pourtant, on peut se sentir bien à se coller et donner des becs quand on n'est pas forcé de le faire et quand les deux personnes ont exprimé leur accord. Ça s'appelle le consentement. Par exemple,

si on veut se coller ou donner un bec à quelqu'un, c'est important de lui demander la permission avant de le faire et de respecter son choix. »

3^e cycle. p.28, 3^e A.P. :

« Est-ce qu'elle avait envie d'embrasser son chum ? Non. Pensez-vous qu'elle est obligée de l'embrasser et de recevoir des caresses. Non. Pourtant, la plupart du temps, c'est agréable les caresses et les baisers quand les deux personnes ont exprimé leur accord. Ça s'appelle le consentement. Même si vous avez dit oui, à tout moment vous avez le droit de changer d'idée. »

3^e cycle, p.28, 4^e A.P. :

Changer « Dans la mise en situation, est-ce que Yann a forcé Odette ? Oui. Comment on appelle ça ce qui arrive à Odette, quand quelqu'un embrasse et fait des caresses même si l'autre ne veut pas ? Oui, c'est ça, une agression sexuelle, ce n'est pas de l'amour. »

Par « Dans la mise en situation, est-ce que Yann a forcé Odette ? Oui. Comment on appelle ça ce qui arrive à Odette, quand quelqu'un embrasse et fait des caresses même si l'autre ne veut pas ? C'est ça, même si c'est ta blonde ou ton chum, ce n'est pas de l'amour, c'est une agression sexuelle. »

Le texte final pourrait être modifié en fonction des autres résolutions prises lors de cette réunion.

Appuyée par Alexandre Gaudreault. Adoptée au consensus.

21-02-3

ACT-28-103

MODIFICATION PRIMAIRE ET PRÉSCOLAIRE : NUANCER LES PROFILS D'AGRESSEURS SEXUELS

Considérant :

- la demande d'actualisation d'ESPACE région de Québec;
- l'analyse du comité;
- que différentes personnes pouvant agresser un enfant sont énumérés dans la partie précédente;
- les discussions de la Collective;

Nathalie Leduc propose, sur recommandation du comité actualisation des ateliers pour enfants, de refuser la demande d'actualisation d'ESPACE région de Québec.

Le texte final pourrait être modifié en fonction des autres résolutions prises lors de cette réunion.

Appuyée par Martine Ouellette. Adoptée au consensus.

21-02-3

ACT-31-113

MODIFICATION PRIMAIRE : NOMMER SYSTÉMATIQUEMENT LA NOTION DE VIOLENCE SEXUELLE

Considérant :

- la demande d'actualisation d'ESPACE région de Québec;
- l'importance que les enfants puissent identifier les différentes formes de violence;
- le souci du comité d'uniformiser le texte des différents cycles lorsque possible;
- les discussions en Collective;

Lyne Bellerose propose suite à la recommandation du comité actualisation *des ateliers pour enfants* et les discussions en Collective, d'accepter la demande d'actualisation avec les modifications suivantes :

1er cycle, p.24, 2^e A.P. :

Après « Est-ce qu'elle avait envie de se faire toucher par son oncle, de l'embrasser, de lui faire des caresses ? Non. », ajouter :

« Comment on appelle ça ce qu'Odette vient de vivre quand quelqu'un nous embrasse et nous fait des caresses même si on ne veut pas? C'est une violence sexuelle.

Dans la pièce, Odette n'aimait pas ça. Mais pourtant (...) »

2^e cycle, p. 28, 2^e A.P. :

Changer « Comment on appelle ça ce qu'Odette vient de vivre, quand quelqu'un nous embrasse et nous faire des caresses même si on ne veut pas? Oui, c'est ça, c'est une agression sexuelle. »

Par « Comment on appelle ce qui vient de se passer, quand quelqu'un nous embrasse et nous fait des caresses même si on ne veut pas ? Oui, c'est ça, c'est de la violence sexuelle. »

3^e cycle, p.20 :

Inscrire dans l'encadré blanc suivant la question #1 :

Si les enfants ne nomment pas qu'il s'agit de violence sexuelle, demander : « Comment on appelle ce type de violence ? Oui, c'est ça, c'est de la violence sexuelle. »

Changer « agression sexuelle » pour « violence sexuelle » dans tous les textes d'ateliers pour enfants et les textes d'ateliers pour adultes.

Le texte final pourrait être modifié en fonction des autres résolutions prises lors de cette réunion.

Appuyée par Nathalie Lafleur. Adoptée au consensus.

21-02-3

ACT-29-104

SUSPENSION DES DEMANDES D'ACTUALISATION POUR LE 3^E CYCLE

Considérant les travaux du comité révision du 3^e cycle, Stéphanie Martin propose de suspendre les demandes d'actualisation concernant l'atelier du 3^e cycle jusqu'à ce que le comité révision du 3^e cycle ait fini ses travaux.

Appuyée par Martine Ouellette. Adoptée à l'unanimité.

21-02-3

ACT-30-106

PROCESSUS D'ACTUALISATION DES TROUSSES DE FORMATION

Considérant :

- la demande de la collective du ROEQ, à l'effet de revoir le fonctionnement pour actualiser les troussees de formation;
- l'importance que toutes les formatrices-formateurs puissent donner leur point de vue concernant les actualisations possibles;
- qu'un comité actualisation des troussees de formation ne permet pas de tenir compte de l'opinion de toutes les formatrices-formateurs;

Stéphanie Martin propose, sur recommandation de l'ensemble des formatrices-formateurs ESPACE, d'abolir le comité actualisation des troussees de formation et d'adopter le processus suivant pour actualiser les troussees de formation :

- 1- Les demandes d'actualisation sont envoyées à la coordonnatrice au programme au maximum au début janvier de chaque année.
- 2- Les demandes d'actualisation sont colligées et envoyées aux formatrices-formateurs par la coordonnatrice au programme.
- 3- Les demandes d'actualisation sont analysées par l'ensemble des formatrices-formateurs lors d'une rencontre virtuelle prévue à cet effet (semaine avant la semaine de relâche).
- 4- Au besoin, les demandes qui nécessiteraient des modifications supplémentaires sont présentées lors de la rencontre des formatrices annuelle, en avril.
- 5- Les actualisations proposées sont officiellement adoptées lors de la Collective de mai de chaque année.

Cette résolution rend caduque la résolution 04-12-3 PR-31-102 *Processus d'actualisation continue des troussees de formation : modification du mandat.*

Appuyée par Nathalie Leduc. Adoptée à l'unanimité.

C - Contrats

20-10-2

C-1-25

BUREAU DU ROEQ: RENOUVELLEMENT DU BAIL

Considérant:

- que la proposition de bail standard commercial reçue de madame Édith Jacob-Brisson, au nom du propriétaire de la Place Des Chênes située au 157 rue des Chênes Ouest à Québec, soit ajustée afin d'inclure certaines clauses particulières pour répondre à nos besoins;
- les divers échanges de la coordonnatrice administrative avec cette dernière ;
- que ce bail sera effectif à compter du 1^{er} avril 2021 ;
- que le prix, au pied carré, est d'approximativement de 13\$, un prix compétitif pour le marché de la ville de Québec ;
- qu'une clause de fin de bail est prévue si la subvention PSOC cesse ;
- que le bail est d'une durée de trois (3) ans ferme, laissant le temps à la permanence et à la Collective de réfléchir à d'autres options, s'il y a lieu ;
- que l'indexation annuelle du coût du loyer est selon un pourcentage égal à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation établie par Statistiques Canada pour Québec métropolitain au 1^{er} janvier de chaque année;
- l'usage de deux places de stationnement est inclus ;
- qu'à court terme un déménagement des bureaux du ROEQ est peu envisageable ;

Martine Ouellette propose d'entériner la décision prise par le comité exécutif le 28 septembre 2020, à l'effet que le ROEQ accepte de signer le bail, du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2024 pour le local 218 se situant au 157, rue des Chênes Ouest à Québec.

Le bail sera signé par Nancy Gagnon, coordonnatrice administrative.

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

COM – Comités

20-10-2

COM-1-45

COMITÉ PROVISOIRE RÉVISION 3^E CYCLE : MANDAT

Considérant :

- les changements à apporter à l'atelier du 3^e cycle;
- les discussions en Collective;

Hélène Lepage propose de créer un comité provisoire « Révision 3^e cycle » ayant pour mandat de réviser le contenu de l'atelier du 3^e cycle et d'évaluer la possibilité d'alléger le contenu et / ou de le bonifier pour intégrer, entre autres, les notions liées au consentement.

Appuyée par Stéphanie Martin. Adoptée à l'unanimité.

20-10-2

COM-2-48

COMITÉ PONCTUEL PANDÉMIE : MANDAT ET COMPOSITION

Considérant:

- l'analyse du comité visibilité;
- la situation de pandémie qui perdure et amène de nouveaux enjeux pour rejoindre les enfants et adultes par notre mission;
- la présence de la chargée de projets cette année pour s'occuper des nouveaux projets;

Josée Faucher propose le mandat et la composition suivante pour le comité ponctuel du ROEQ en contexte de pandémie :

MANDAT

- évaluer les enjeux de la situation actuelle, en contexte de 2^e vague de la pandémie ;
- explorer des façons de rejoindre les enfants et adultes par notre mission, autrement que via nos ateliers ;
- établir une stratégie et un échéancier ;
- créer de nouveaux outils, s'il y a lieu ;
- faire des propositions de recherche de financement pour le développement de certains projets, au besoin.

COMPOSITION

- La chargée de projets (ROEQ)
- 3 animatrices ESPACE ayant de l'intérêt, de la disponibilité et, idéalement, des connaissances pertinentes à la réalisation du mandat.

Appuyée par Nathalie Leduc. Adoptée à l'unanimité.

20-10-2

COM-3-56

DISSOLUTION DU COMITÉ JNE

Considérant :

- les discussions en Collective;
- l'absence d'activité commune autre que la distribution de rubans;
- que des réflexions seront entamées au sein du comité enjeux sociopolitiques et du comité visibilité;

Josée Faucher propose l'abolition du comité JNE.

Appuyée par Stéphanie Martin. Adoptée à l'unanimité.

20-10-2

COM-2-74

COMITÉ PONCTUEL DE RÉFLEXION SUR LE PRÉSCOLAIRE : MANDAT ET COMPOSITION

Considérant :

- la spécificité du développemental des enfants du préscolaire;
- les besoins du personnel éducatif et des parents à avoir accès à de l'information adaptés aux enfants d'âge préscolaire;
- que le comité ponctuel *Remaniement des ateliers destinés aux adultes* est en train de réaliser ces travaux;

Isabelle Picard propose le mandat et la composition suivante pour le comité ponctuel de réflexion sur le préscolaire :

MANDAT

- répertorier les connaissances actuelles sur le sujet et avoir une réflexion sur l'application de notre définition de la violence et de l'intimidation lorsqu'il s'agit d'enfants du préscolaire;
- revoir les ateliers aux parents pour le préscolaire afin que les parties suivantes, analyse et problématique, discipline positive, piste pour vérifier si un enfant est victime de violence, quand l'enfant se confie, intègrent des éléments spécifiques aux enfants du préscolaire;
- adapter les blocs thématiques des ateliers au personnel (ceux qui sont destinés à tous les milieux) développer par le comité ponctuel *Remaniement des ateliers destinés aux adultes* afin que ceux-ci intègrent des éléments spécifiques aux enfants du préscolaire;
- collaborer avec le comité ponctuel *Remaniement des ateliers destinés aux adultes* sur les blocs thématiques spécifiques au préscolaire;
- voir à intégrer dans la Formation d'animatrice et d'animateur ESPACE au niveau préscolaire du ROEQ les notions de développemental des enfants du préscolaire en collaboration avec les formatrices et le formateur;
- soumettre à la Collective des recommandations.

COMPOSITION

- La coordonnatrice au programme et, si elle n'est pas de disponible, une administratrice ou un administrateur;
- Deux animatrices ou un animateurs d'expérience;
- Idéalement, une formatrice ou un formateur et, s'il n'y en a pas de disponible, une animatrice ou un animateur d'expérience.

Appuyée par Nathalie Leduc. Adoptée à l'unanimité.

21-02-3

COM-1-96

COMITÉ PONCTUEL PREMIÈRES NATIONS : MANDAT ET COMPOSITION

Considérant :

- la spécificité des Premières Nations;
- le souci de poursuivre les collaborations entre ESPACE et les communautés des Premières Nations, en utilisant les meilleures pratiques possibles;

Alexandre Gaudreault propose le mandat et la composition suivants pour le comité ponctuel Premières Nations :

Mandat

- Mettre en commun les expériences et les pratiques des organismes ESPACE collaborant ou ayant déjà collaboré avec des communautés autochtones.
- Rechercher des outils de formation continue pour les travailleuses et travailleurs des organismes afin de développer nos connaissances et notre solidarité quant aux enjeux touchant les personnes autochtones (cette mesure fait écho à l'Appel à l'Action no 1- iii du Rapport final *Vérité et Réconciliation*).
- Repérer des lieux de concertation et interpeller des partenaires extérieurs aux milieux scolaires (par exemple, les Centres d'Amitié autochtone) dans le but d'établir, de renforcer et diversifier nos liens avec les Premières Nations.
- Faire des recommandations aux organismes qui amorcent ou poursuivent des collaborations avec des communautés autochtones sur les meilleures pratiques. Ces recommandations pourraient, au besoin, être présentées pour approbation, à la Collective, sous forme de guide, afin d'en assurer la pérennité.
- Chercher des alternatives ou des adaptations possibles aux rencontres postatelières pour les communautés qui s'y opposent, et les proposer à la Collective.
- Présenter des demandes de changements aux comités concernés dépendamment de la conclusion des travaux.

Composition

- Deux animatrices certifiées ou d'expériences d'un organisme ESPACE avec un intérêt pour les enjeux concernant les collaborations d'ESPACE avec les Premières Nations
- Une formatrice ou formateur ESPACE
- Coordinatrice du ROEQ / Coordinatrice au programme selon les objectifs ciblés

Le comité peut s'adjoindre des personnes-ressources issues des Premières Nations ou ayant une expertise reconnue par celles-ci.

Appuyée par Martine Ouellette. Adoptée à l'unanimité.

21-02-3

COM-2-105

COMITÉ PONCTUEL CRÉATION D'OUTILS DE PRÉVENTION DESTINÉS AUX ENFANTS : MANDAT ET COMPOSITION

Considérant :

- l'analyse du comité pandémie;
- la décision de la Collective de prioriser les projets en attente de financement;
- les processus de création et de consultation qui demandent du temps;
- les discussions en Collective;

Stéphanie Martin propose le mandat et la composition suivante pour le comité ponctuel création outils de prévention destinés aux enfants :

MANDAT

- Recenser et comparer des projets existants de zones jeunesse sur des sites Internet et de capsules vidéo dédiées aux enfants.
- Proposer des capsules destinées aux enfants (scénarios, thématiques, etc.) à la collective du ROEQ.
- Réaliser les capsules destinées aux enfants et étudier les endroits de diffusion.
- Construire la nomenclature de la zone jeunesse du site Internet espacesansviolence.org et le contenu de cette zone.
- Proposer d'autres idées/types de projets, s'il y a lieu, permettant de rejoindre les enfants et la population en générale par d'autres moyens que le programme ESPACE et/ou dans d'autres lieux que les milieux scolaires et de garde.

COMPOSITION

- **La coordonnatrice aux communications et innovations (ROEQ)**
- 5 animatrices ESPACE ayant de l'intérêt, de la disponibilité et, idéalement, des connaissances pertinentes à la réalisation du mandat
- Sur les 5 animatrices : 2 animatrices d'expérience (ayant une bonne expérience d'animation auprès de tous les groupes d'âge (enfants et adultes)

Appuyée par Alexandre Gaudreault. Adoptée à l'unanimité.

21-02-3

COM-3-107

COMITÉ PONCTUEL REMANIEMENT DES ATELIERS DESTINÉS AUX ADULTES : AMENDEMENT SUR LA COMPOSITION

Considérant :

- le mandat du comité remaniement des ateliers pour adultes;
- que la coordonnatrice aux communications et innovations ne pourra plus offrir de soutien aux membres du comité;
- le désir de finaliser la création des blocs thématiques pour juin 2022;

Nathalie Leduc propose d'ajouter une 4^e personne au comité remaniement et ainsi amender la résolution 17-05-1 PR-4-36 *Comité ponctuel de remaniement des ateliers destinés aux adultes : mandat et composition.*

Appuyée par Nathalie Lafleur. Adoptée à l'unanimité.

COR - Congrès d'orientation

D - Divers

20-05-01GD

D-1-1

PLAN D'ACTION 2020-2021 DU ROEQ

Josée Faucher propose l'adoption du plan d'action 2020-2021, présenté lors de la réunion spéciale virtuelle de la Collective en mai 2020.

Appuyée par Martine Ouellette. Adoptée à l'unanimité.

20-05-01GD

D-2-2

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019-2020 DU ROEQ

Martine Ouellette propose l'adoption du rapport d'activité 2019-2020 du ROEQ avec les corrections demandées par la Collective.

Appuyée par Christiane Nault. Adoptée à l'unanimité.

20-05-01GD

D- 3-3

ADOPTION DES VIDÉOS DE PRÉSENTATION D'ESPACE (VERSION COURTE ET VERSION LONGUE).

Considérant :

- le mandat donné à la chargée de projets pour la réalisation des vidéos promotionnelles ;
- le travail du comité scénario, de la chargée de projets et de la coordonnatrice au programme ;
- l'adoption de la vidéo promotionnelle version longue lors de la Collective de février 2020;
- la nouvelle modification (nouvelle image d'introduction) dans la vidéo version longue depuis février 2020 ;

Martine Ouellette propose l'adoption des vidéos promotionnelles ESPACE version courte et version longue tel que présenté lors de la présente Collective de mai 2020.

Cette résolution rend caduque la résolution *20-02-4 D-12-94 Vidéo de présentation, version longue: Adoption.*

Appuyée par Josée Faucher. Adoptée à l'unanimité.

20-05-Spv1

D-4-11

REPORT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE À UNE DATE ULTÉRIEURE

Considérant :

- l'état d'urgence sanitaire déclarée par le Gouvernement du Québec ;
- l'interdiction de tout rassemblement et déplacement interrégionaux non essentiels ;
- le report du congrès 2020 en 2021 ;

- la consigne du ministère de la Santé et des Services sociaux reçu le 11 mai 2020 permettant le report de l'assemblée générale dans un délai de 4 mois après la fin de l'état d'urgence sanitaire en tenant compte de la période estivale ;
- que le ROEQ se veut solidaire de ses partenaires communautaires qui ne peuvent tenir leur assemblée en juin 2020 ;

Isabelle Picard propose que la tenue de l'assemblée générale du ROEQ pour l'année 2019-2020 et la remise au PSOC de sa reddition de compte soient reportées à une date ultérieure, soit après la levée de l'état d'urgence sanitaire au Québec. La Collective décidera de la date exacte et des moyens une fois la fin de l'état d'urgence déclarée.

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

20-09-Spv5

D-5-16

RÉSOLUTION DE RÉGULARISATION

Considérant :

- qu'une personne faillit doit cesser immédiatement d'être administratrice d'un OBNL selon le *Code civil du Québec* ;
- que l'administratrice a continué d'exercer ses rôles et fonctions pendant la période couvrant le 13 décembre 2019 au 1er septembre 2020 sans que ceci ne soit fait par malhonnêteté ;
- que la collective du ROEQ, a pris plusieurs décisions en suivant ses façons de faire; par consensus ou unanimité, ou, à défaut, à la majorité ;
- que le quorum des réunions de Collective a été largement atteint et dépassé pendant cette période ;
- que les décisions du comité exécutif sont entérinées par la Collective ;

Alexandre Gaudreault propose que tous les propos, faits ou actes tenus en tant qu'administratrice du ROEQ par Isabelle Picard, pendant la période du 13 décembre 2019 au 1er septembre 2020 soient reconnus comme valides, qu'ils soient considérés comme si elle était toujours valablement administratrice à ce moment.

Appuyée par Guillaume Guérin. Adoptée à l'unanimité.

20-09-Spv5

D-5-16

RÉSOLUTION DE RÉGULARISATION

Considérant :

- qu'une personne faillit doit cesser immédiatement d'être administratrice d'un OBNL selon le *Code civil du Québec* ;
- que l'administratrice a continué d'exercer ses rôles et fonctions pendant la période couvrant le 13 décembre 2019 au 1er septembre 2020 sans que ceci ne soit fait par malhonnêteté ;
- que la collective du ROEQ, a pris plusieurs décisions en suivant ses façons de faire; par consensus ou unanimité, ou, à défaut, à la majorité ;
- que le quorum des réunions de Collective a été largement atteint et dépassé pendant cette période ;
- que les décisions du comité exécutif sont entérinées par la Collective ;

Alexandre Gaudreault propose que tous les propos, faits ou actes tenus en tant qu'administratrice du ROEQ par Isabelle Picard, pendant la période du 13 décembre 2019 au 1er septembre 2020 soient reconnus comme valides, qu'ils soient considérés comme si elle était toujours valablement administratrice à ce moment.

Appuyée par Guillaume Guérin. Adoptée à l'unanimité.

20-10-2

D-7-18

CAPSULE VIDÉO ET PUBLICITÉ SUITE AU DÉCONFINEMENT OU RETOUR À L'ÉCOLE (COVID-19)

Considérant :

- que l'ensemble des administratrices / administrateurs de la Collective se sont positionnées en faveur du projet de création de capsules pour sensibiliser les adultes à recevoir des confidences suite au *déconfinement* / retour progressif en classe;
- que la soumission pour ce projet de la Firme Webson est complète et répond à nos critères;
- que les prévisions financières du ROEQ permettent ce projet considérant l'annulation de la réunion régulière de Collective de mai et le congrès de juin 2020 ;

Martine Ouellette propose d'entériner la décision du comité exécutif prise le 28 avril 2020 à l'effet d'engager la Firme Webson pour la création de la capsule vidéo. Un montant maximum de 5 000\$ sera dégagé pour la création de la capsule et l'achat de publicité.

Appuyée par Guillaume Guérin. Adoptée à l'unanimité.

20-10-2

D-8-20

ESPACE CENTRE-DU-QUÉBEC : DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉPÔT DU PLAN D'ACTION

Considérant :

- la demande de la collective d'ESPACE Centre-du-Québec;
- la restructuration nécessaire suite au départ de la coordonnatrice;

Nathalie Leduc propose d'entériner la décision du comité exécutif prise le 19 mars 2020 à l'effet de prolonger la date de dépôt du plan d'action devant être déposé à la Collective du ROEQ au 4 mai 2020.

Appuyée par Alexandre Gaudreault. Adoptée à l'unanimité.

20-10-2

D-9-24

LIEU ET COÛTS DE LA RÉUNION DE LA COLLECTIVE D'OCTOBRE

Considérant :

- la demande de la Collective de tenir une réunion en personnes, selon les exigences sanitaires de la Santé publique;

- la demande de la Collective de tenir cette rencontre en dehors des grands centres et du fait chez un autre hôte que celui habituellement requis;
- les finances du ROEQ;
- la recherche de soumissions effectuées par la coordonnatrice administrative;
- le rapport qualité-prix et les commodités offertes par le Sheraton-centre des congrès de St-Hyacinthe;
- la proximité avec plusieurs lieux de restauration;
- la position géographique, près du lieu habituel des réunions de la Collective;

Hélène Lepage propose d'entériner la décision du comité exécutif prise de 17 septembre 2020 à l'effet de tenir la rencontre de la Collective d'octobre 2020, si la situation sanitaire le permet, au Sheraton-centre des congrès de St-Hyacinthe, au coût de 7 710\$ plus taxes pour l'hébergement, frais de transport et de repas en sus.

Appuyée par Lyne Bellerose. Adoptée à l'unanimité.

20-10-2

D-10-44

MODIFIER BASE D'UNITÉ : ANIMATION 3^E CYCLE ALTERNATIVE SUR 2 JOURS

Considérant :

- la demande d'ESPACE Châteauguay pour créer une alternative d'animation sur deux jours au 3^e cycle;
- les discussions en Collective;
- la création d'un comité ayant pour mandat de réviser le contenu de l'atelier du 3^e cycle;
- que cette mesure est temporaire, le temps que le comité exécute son mandat;

Isabelle Picard propose d'ajouter, dans la *Base d'unité* du ROEQ, l'alternative pour qu'une animation de 3^e cycle se fasse sur 2 jours. Cette alternative sera valable jusqu'aux recommandations du comité de révision de l'atelier du 3^e cycle.

Appuyée par Guillaume Guérin. Adoptée à l'unanimité.

20-10-2

D-11-47

PRIORISATION DES PROJETS EN ATTENTE DE FINANCEMENT 2020-2021

Considérant :

- la présence d'une 5^e personne à la permanence jusqu'en juin 2021;
- le désir de la Collective de pérenniser un 5^e poste au sein de la permanence;
- la situation de pandémie actuelle qui nous pousse à trouver des moyens de rejoindre autrement les enfants;
- le désir de faire rayonner la mission et l'expertise d'ESPACE et de devenir incontournable en matière de prévention de la violence faite aux enfants;

Hélène Lepage propose de prioriser, dans la recherche de financement de l'année 2020 et 2021, les projets permettant de rejoindre les enfants, ainsi que le développement du volet formation au ROEQ.

Appuyée par Nathalie Leduc. Adoptée à l'unanimité.

20-10-2

D-12-49

CHANGEMENTS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX, ARTICLE 5.5

Considérant :

- les conseils reçus de Me Proulx-Lemire;
- les articles 327 et 1355 du *Code civil du Québec*;
- que tous les membres du ROEQ et leurs équipes ne peuvent pas être au fait de tous les articles de Lois concernant la gestion des OSBL;
- qu'il est préférable d'avoir des règlements généraux clairs quant à l'éligibilité et la non-éligibilité pour siéger sur la collective du ROEQ;

Martine Ouellette propose de modifier l'article 5.5 des *Règlements généraux du ROEQ* afin qu'il se lise ainsi :

5.5 Éligibilité des administratrices et administrateurs

Peut être administratrice / administrateur une personne majeure, qui a été nommée par la Collective d'un organisme ESPACE actif à cette fin et qui partage les buts du ROEQ.

5.6 Inéligibilité et perte de la qualité d'administratrice/administrateur

Sont inéligibles à être administratrice / administrateur les mineurs, les majeurs en tutelle ou en curatelle, les faillis non libérés et les personnes à qui le tribunal interdit l'exercice de cette fonction. La qualité d'administratrice/administrateur de la Collective se perd par son décès, sa démission ou son remplacement, par sa faillite ou par l'ouverture à son égard d'un régime de protection ou sa destitution.

Pour démissionner, la personne doit donner un avis écrit à la Collective et la démission prend effet dès réception de cet avis.

Appuyée par Stéphanie Martin. Adoptée à l'unanimité.

Cette modification sera présentée, pour approbation, lors de la prochaine assemblée générale de membres.

20-10-2

D-13-52

RENDRE CADUQUE LA DIRECTIVE SUR LA POLICE D'ÉCRITURE GARAMOND

Considérant :

- que la permanence du ROEQ imprime très peu et que la police choisie a peu d'impact sur l'utilisation d'encre;
- qu'il est préférable d'avoir une police d'écriture cohérente avec les outils imprimés du ROEQ;

Stéphanie Martin propose d'abolir la directive concernant l'utilisation de la police d'écriture Garamond 12 et de laisser la permanence choisir une police d'écriture uniforme pour les documents du ROEQ, en concordance avec les documents imprimés et distribués.

Appuyée par Alexandre Gaudreault. Adoptée à l'unanimité.

20-12-Spv6

D-13-71

BALISES POUR LA DISTRIBUTION DE MATÉRIEL PROVENANT DE L'EXTÉRIEUR D'ESPACE PAR DES ORGANISMES ESPACE AUPRÈS DES ENFANTS DANS LE CADRE DES ATELIERS DU PROGRAMME ESPACE

Considérant :

- qu'ESPACE distribue déjà des cahiers d'activités de maintien des acquis suite à ses ateliers ainsi qu'un aide-mémoire personnalisé par celui-ci ;
- le souci de ne pas mettre en danger un enfant qui peut vivre de la violence dans son milieu familial ;
- le souci de ne pas associer ESPACE à une entreprise ou organisation particulière ;

Nathalie Leduc propose d'utiliser le fonctionnement suivant pour la distribution de matériel provenant de l'extérieur d'ESPACE :

Pour une distribution régionale lors des ateliers pour enfants :

1. Si un organisme ESPACE désire remettre aux enfants qui ont reçu le programme ESPACE, du matériel provenant d'une autre organisation, il s'assure qu'il respecte les critères suivants :
 - Que le matériel ne provienne pas d'entreprises ou autres ayant pour but de faire de la publicité pour celle-ci (ex. cahier à colorier *Natrel*) ;
 - Que les enfants puissent utiliser le matériel de façon indépendante, sans l'aide d'un adulte ;
 - Que le matériel ne mette pas « en danger » l'enfant au retour dans son milieu familial.
2. Par la suite, l'organisme envoie le matériel aux organismes, avec un délai de deux semaines, afin de vérifier si ceux-ci sont d'accord à ce que l'organisme distribue ce matériel dans sa région.
3. Afin de s'assurer que le matériel ne soit pas associé à ESPACE, celui-ci sera remis au milieu qui s'occupera de faire la distribution auprès des enfants. Il ne sera pas remis tout de suite après les activités de prévention par l'équipe d'animation.

Distribution de matériel par un partenaire du ROEQ lors des ateliers pour enfants:

1. Si une table de concertation ou une organisation fait la demande à un organisme ESPACE que le ROEQ devienne un distributeur pour la province du Québec, l'organisme s'assure qu'il respecte les mêmes critères que pour une distribution régionale.
2. Si tel est le cas, l'organisme présentera la demande à la collective du ROEQ.

Distribution de matériel lors des ateliers pour adultes :

1. Si un organisme ESPACE désire remettre aux adultes du matériel, provenant d'une autre organisation, à utiliser avec les enfants, il s'assure qu'il respecte les critères suivants :
 - Que le matériel ne provienne pas d'entreprises ou autres ayant pour but de faire de la publicité pour celle-ci (ex. cahier à colorier *Natrel*) ;
 - Que le matériel ne mette pas « en danger » l'enfant dans son milieu familial.

2. Par la suite, s'il s'agit d'un document produit par une entreprise ou une organisation de niveau provincial, l'organisme envoie le matériel aux organismes, avec un délai de deux semaines, afin de vérifier si ceux-ci sont d'accord à ce que l'organisme distribue ce matériel dans sa région.
3. Afin de s'assurer que le matériel ne soit pas associé à ESPACE, celui-ci sera offert sur une table de documentation, au même titre que des documents complémentaires (ex. dépliants de différents organismes, feuilles thématiques, etc.) à l'atelier.

Cette résolution rend caduque la résolution 19-02-3 D-27-145.

Appuyée par Géraldine Zaccardelli. Adoptée à l'unanimité.

21-02-3

D-14-83

RENDRE CADUQUE LA RÉOLUTION 08-02-3 PER-6-96 RÉGIME DE RETRAITE POUR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES : POSITION DU R.O.E.Q.

Considérant :

- les nouvelles définitions de tâches;
- que les postes de coordonnatrice administrative (anciennement agente administrative) et d'agente de liaison aux dossiers politiques (anciennement représentante à la Table et au RQ-ACA) ont un nombre d'heures suffisant eu égard à leur définition de tâches;
- que la question des allocations pour le kilométrage est étudiée chaque année par la Collective à la réunion de février;
- que l'ajout d'une 4^e réunion régulière, en personne, de la Collective a été discuté et que la Collective et la permanence ont préféré ajouter une demi-journée aux 3 réunions régulières;

Isabelle Picard propose de rendre caduque la résolution 08-02-3 PER-6-96 *Régime de retraite pour les organismes communautaires : position du R.O.E.Q.* et d'ajouter, annuellement, un point « Conditions de travail au ROEQ » à l'ordre du jour d'une réunion de la Collective.

Appuyée par Nathalie Leduc. Adoptée à l'unanimité.

21-02-3

D-15-89

HÉBERGEMENTS : MAINTIEN DES CHOIX POUR 3 RÉUNIONS DE 2021-2022

Considérant :

- la résolution 03-05-1 D-3-26 *Hébergement : principes généraux* ;
- la résolution 03-05-1 F-5-27 *Hébergement : coûts reliés aux principes généraux* ;
- l'acquis que représente l'occupation simple des chambres, l'importance d'offrir les meilleures conditions aux personnes ayant besoin d'hébergement, la prise en compte du respect des personnes ainsi que de leur intimité;
- le comparatif fait avec d'autres hébergeurs à Québec en 2016 et 2019, et, à Montréal et ses environs en 2019 ;

Hélène Lepage propose de maintenir, si la situation sanitaire du Québec permet les rassemblements, pour les réunions de 2021-2022 les choix d'hébergement suivants :

- Une chambre en occupation simple :
 - Selon le coût facturé par l'hôtel désigné par le ROEQ.
- Une chambre en occupation double :
 - Selon le coût facturé par l'hôtel désigné par le ROEQ.
- Un lit militant :
 - Le ROEQ paiera un montant forfaitaire de 20\$ par nuit.
- Une chambre ailleurs qu'à l'hôtel désigné par le ROEQ :

Sur présentation d'une pièce justificative, le ROEQ paiera jusqu'à concurrence de l'équivalent d'une chambre en occupation simple ou en occupation double comme s'il s'agissait de l'hôtel désigné par le ROEQ.

La responsabilité de la réservation et du paiement incombe à la personne qui choisit ce type d'hébergement.

Appuyée par Stéphanie Martin. Adoptée à l'unanimité.

21-02-3

D-16-91

DÉLÉGATION AU COMITÉ EXÉCUTIF ANIMATION EXTERNE DE LA RÉUNION DE MAI 2021

Considérant :

- que les réunions de la Collective ont été animées en février 2021 et en octobre 2020 par une animatrice externe;
- que la Collective désire expérimenter l'animation externe en présentiel;
- qu'un nouveau rehaussement financier du ROEQ n'est pas assuré;

Hélène Lepage propose que s'il y a un nouveau rehaussement financier du ROEQ, de déléguer le comité exécutif afin de décider s'il y aura présence d'une animatrice externe à la prochaine réunion de la Collective en présentiel.

Appuyée par Lyne Bellerose. Adoptée au consensus.

21-02-3

D-17-95

DROITS D'AUTEUR DES DOCUMENTS DU ROEQ : ENVOI POSTAL

Considérant :

- que le ROEQ veut affirmer son droit d'auteur sur les documents qu'il produit;
- que c'est une mesure de protection;

Alexandre Gaudreault propose que tous les documents produits par le ROEQ soient mis individuellement sous scellés et envoyés par la poste à l'adresse du ROEQ afin de conserver une preuve écrite et la date de ces documents.

Appuyée par Géraldine Zaccardelli. Adoptée par consensus.

F - Finances

20-05-01v

F-1-6

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020-2021: ADOPTION

Considérant:

- le contexte actuel de confinement qui a causé l'annulation de la réunion en personnes de la Collective de mai 2020, le report du congrès en 2021 et l'annulation ou le report de plusieurs autres activités ;
- la présentation de différents scénarios ;
- les priorités de la Collective ;

Josée Faucher propose d'adopter les prévisions budgétaires 2020-2021.

20-05-Spv2

F-2-12

ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS 2019-2020 : ADOPTION

Martine Ouellette propose l'adoption des États financiers 2019-2020 tels qu'audités et présentés par la Groupe RDL s.e.n.c.r.l. de Victoriaville.

Martine Ouellette et Isabelle Picard agiront à titre de signataires.

Appuyée par Josée Faucher. Adoptée à l'unanimité.

20-06-Spv3

F- 3-13

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ENGENDRÉES PAR LE TÉLÉTRAVAIL

Considérant :

- l'actuelle recommandation du gouvernement du Québec quant au télétravail ;
- que le télétravail oblige les travailleuses à augmenter leur forfait internet et à engendrer des coûts ;
- que cette mesure est temporaire ;

Christiane Nault propose de verser, sous forme de remboursement de dépenses sans facture les montants suivants aux permanentes suivantes, afin de défrayer les coûts supplémentaires engendrés par le télétravail :

- coordonnatrice au programme : 25 \$/mois
- coordonnatrice administrative : 25 \$/mois

Cette mesure débute le 1^{er} juin 2020 et prend fin au moment où l'urgence sanitaire est décrétée levée par le gouvernement du Québec.

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

20-10-2

F-4-22

CONGRÈS D'ORIENTATION : HAUSSE DU BUDGET

Considérant :

- que le comité congrès d'orientation est composé de personnes au sein des organismes et que celles-ci aimeraient participer aux discussions;
- que l'animatrice ciblée connaît bien les organismes ESPACE, nos procédures / fonctionnement;
- que le comité souhaitait offrir une formation sur les modes de gestion par cette formatrice et qu'elle sera déjà sur place lors du congrès;
- qu'une animatrice extérieure à nos organismes nous semble un atout pour un congrès d'orientation;
- que le comité finances est d'accord avec la proposition;

Guillaume Guérin propose d'entériner la décision du comité exécutif prise le 2 juin 2020 et d'augmenter le budget relié à la formation lors du congrès d'orientation 2021 pour un maximum de 3 200\$ incluant l'embauche d'une animatrice.

Appuyée par Nathalie Leduc. Adoptée à l'unanimité.

20-10-2

F-5-51

AJOUTER DANS LES FRAIS ANNUELS RÉCURRENTS LA TENUE D'UN LAC-À-L'ÉPAULE DE LA PERMANENCE DU ROEQ

Considérant :

- qu'un lac-à-l'épaule permet de consolider l'équipe de travail;
- qu'un lac-à-l'épaule permet de travailler sur des dossiers ayant une portée à moyen et long terme pour la consolidation et le développement du ROEQ;
- que l'équipe de la permanence n'est pas physiquement dans le même bureau;
- le bilan positif du premier lac-à-l'épaule de la permanence;

Hélène Lepage propose de prévoir annuellement, un montant de 2 500\$, indexé annuellement selon l'indexation annuelle du PSOC, pour la tenue d'un lac-à-l'épaule de la permanence du ROEQ.

Appuyée par Guillaume Guérin. Adoptée à l'unanimité.

21-02-3

F-6-78

CONTRIBUTION SPÉCIALE À LA COALITION POUR L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

Considérant :

- le budget 2020-2021 du ROEQ;
- que le comité finances a été consulté et a donné son accord;
- que le ROEQ est membre de la Coalition pour l'éducation à la sexualité;
- que le ROEQ participe financièrement à d'autres demandes de fonds de mobilisations ou de fonds spéciaux pour des campagnes de solidarité ou de mobilisation;

- que le plan de communication de la Coalition pour l'éducation à la sexualité et les actions qui en découleront pourront avoir des effets bénéfiques pour le ROEQ et potentiellement ses membres;
- qu'il n'y a pas de frais d'adhésion annuels à cette Coalition;

Hélène Lepage propose d'entériner la décision du comité exécutif prise le 19 octobre 2020 à l'effet de contribuer au financement du plan de communication et les actions qui en découlent, de la Coalition pour l'éducation à la sexualité, au montant de cinq cents dollars (500\$) en 2020-2021.

Appuyée par Martine Ouellette. Adoptée à l'unanimité.

21-02-3

F-7-80

APPLICATION POUR LE JEU EN LIGNE FUTURAVILLE : AVANCE DE FONDS

Considérant :

- que le ROEQ a reçu un financement pour différents projets, dont le jeu en ligne *Futuraville* et que celui-ci a été le dernier projet réalisé et donc financé à la hauteur des sommes disponibles;
- que le jeu en ligne *Futuraville* a été adopté par la collective du ROEQ;
- que la version actuelle du jeu permet d'y jouer en ligne que sur un ordinateur;
- que les enfants, publics cibles de ce jeu, utilisent davantage des tablettes ou des téléphones intelligents pour jouer ou aller sur Internet;
- qu'il est possible de créer une application avec le jeu, accessible sur les tablettes et les téléphones intelligents, avant le lancement du jeu prévu en janvier 2021;
- que le ROEQ a fait une demande de financement auprès du MSSS concernant cette application;
- que la coordonnatrice du ROEQ a eu une discussion avec la fonctionnaire responsable du dossier du ROEQ et que celle-ci a affirmé que la demande de financement devrait se solder par une réponse positive, mais que cela prendrait quelques semaines;
- que le ROEQ devrait se voir confirmer, pour l'année financière en cours, de nouvelles sommes à son financement à la mission d'ici quelques semaines;
- le lancement du jeu prévu en janvier 2021 et les courts délais pour créer une application prête pour le lancement;

Nathalie Leduc propose d'entériner la décision du comité exécutif prise le 10 décembre 2020 à l'effet d'allouer une somme de 30 000\$, à même le fonds d'opération du ROEQ, pour la réalisation de l'application pour le jeu *Futuraville*. Qu'une fois le financement confirmé de la part du ministère pour le projet d'application, cette somme soit remise dans le fonds d'opération du ROEQ.

Appuyée par Lyne Bellerose. Adoptée à l'unanimité.

2021-02-3

F-8-81

AUGMENTATION TEMPORAIRE AU RÉGIME DE RETRAITE

Considérant :

- le surplus envisagé au 31 mars 2021 ;

- que le régime de retraite est un avantage social qui permet aux travailleuses d'assurer leur autonomie financière à leur retraite ;
- que le ROEQ contribue à un faible pourcentage depuis son adhésion au régime ;
- la recommandation du comité finances ;

Josée Faucher propose que le ROEQ augmente la contribution de l'employeur à 15% pour les mois de janvier, février et mars 2021 au régime de retraite des groupes communautaires et de femmes.

Appuyée par Stéphanie Martin. Adoptée à l'unanimité.

21-02-3

F-10-86

ALLOCATION POUR UTILISATION D'UN ORDINATEUR PERSONNEL POUR LE ROEQ

Considérant:

- qu'il est nécessaire d'utiliser un ordinateur pour travailler au ROEQ;
- que l'agente de liaison aux dossiers politiques a un horaire de 525 heures par année;
- qu'il ne serait pas rentable pour le ROEQ de fournir un ordinateur à la travailleuse compte tenu du coût d'achat de l'appareil, des logiciels et de l'entretien;
- que l'utilisation pour le travail d'un bien personnel crée une usure prématurée dudit bien;
- la recommandation du comité finances;

Nathalie Lafleur propose qu'une allocation de vingt-cinq dollars (25 \$) par mois soit versée à l'agente de liaison aux dossiers politiques pour l'utilisation de son ordinateur personnel pour des tâches reliées à son poste au ROEQ, de février 2021 à janvier 2023 inclusivement.

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

21-02-3

F-11-87

FRAIS DE DÉPLACEMENT : AUGMENTATION DE L'ALLOCATION AU KILOMÉTRAGE

Considérant :

- que le remboursement des frais de kilométrage reconnaît les dépenses d'essence, mais aussi l'usure du véhicule et les risques de la route inhérents aux déplacements;
- les capacités financières du ROEQ;
- les comparatifs avec d'autres organisations, dont le « taux raisonnable de remboursement » de Revenu Québec quant au remboursement du kilométrage;
- la recommandation du comité finances;

Hélène Lepage propose, sur recommandation du comité finances, que le nouveau tarif pour le remboursement des frais de déplacement soit de 53¢ du kilomètre et que ce tarif prenne effet à partir du 1^{er} avril 2021. Cette résolution rend caduque la résolution 20-02-4 F-7-95 *Frais de déplacement : Augmentation de l'allocation au kilométrage.*

Le tarif sera réévalué chaque année à la Collective de février.

Appuyée par Isabelle Picard. Adoptée à l'unanimité.

21-02-3

F-12-88

FRAIS REMBOURSÉS PAR LE ROEQ : AUGMENTATION DU PER DIEM REPAS

Considérant :

- le coût des repas pour apporter ou en restaurant augmente sans cesse;
- qu'il est difficile de pouvoir se déplacer sans défrayer des frais de repas plus grands que le per diem en cours;
- que lors de déplacements de plus d'une journée, des dépenses liées à des achats de nourriture ou de breuvages, en dehors des repas, sont faites;
- la situation financière du ROEQ;
- la recommandation du comité finances;

Géraldine Zaccardelli propose, sur recommandation du comité finances, qu'à compter du 1^{er} avril 2021, la nouvelle grille de remboursement se lise ainsi :

Déjeuner	12.00\$
Dîner	21.00\$
Souper	24.00\$
Jour complet*	57.00\$

* Un jour complet de déplacement est la période comportant 3 repas consécutifs, dans une période de 24 heures, à l'extérieur du lieu normal de travail. Le remboursement du jour complet ne s'applique pas lorsque tous les repas sont fournis par l'événement (Ex : congrès).

Cette résolution rend caduque la résolution 20-02-4 F-8-86 *Frais remboursés par le ROEQ : augmentation des per diem repas.*

Appuyée par Stéphanie Martin. Adoptée à l'unanimité.

21-02-3

F-13-90

RÉUNIONS RÉGULIÈRES DE LA COLLECTIVE : DEMI-JOURNÉE SUPPLÉMENTAIRE

Considérant:

- la résolution 19-12-3 D-9-74 *Abrogation de la résolution 19-02-3 F-26-125 4e réunion régulière de Collective en 2019-2020, 2020-2021 et prolongement des réunions en 2020-2021;*
- que les réunions en présence se déroulent normalement à Montréal;
- qu'il y a plusieurs sujets sur lesquels la Collective doit se prononcer;

Lyne Bellerose propose que les réunions de la Collective, en personne, débutent le lundi à 13h30 pour se terminer le jeudi suivant à 15h00 (approximativement) pour une durée totale de 3,5 jours.

Appuyée par Nathalie Leduc. Adoptée à l'unanimité.

21-02-3

F-14-92

ALLOCATION TRAVAIL À DOMICILE**Considérant:**

- que travailler à partir de la maison engendre des coûts pour la travailleuse (Internet, électricité, etc.);
- que la Collective engage parfois des travailleuses à l'extérieur de la région de Québec;
- que des situations de forces majeures (fermeture à long terme du bâtiment, pandémie, etc.) peuvent nécessiter que les travailleuses qui travaillent habituellement au siège social doivent travailler à partir de leur domicile;
- que le prix de location d'espace de bureaux est moins avantageux pour le ROEQ qu'une allocation;
- la recommandation du comité finances ;

Josée Faucher propose que, lorsqu'une travailleuse en fait la demande et que celle-ci travaille à partir de son domicile de façon permanente ou pour une longue durée (1 mois et plus), qu'une allocation mensuelle lui soit allouée. Que cette allocation soit de 75\$/mois lorsque la téléphonie est fournie par le ROEQ et de 95\$/mois lorsque la travailleuse doit utiliser son téléphone personnel.

Que ces montants soient revus chaque année par la Collective. Cette résolution rend caduque la résolution 20-06-Spv3 F- 3-13 *Remboursement des dépenses engendrées par le télétravail*.

Appuyée par Martine Ouellette. Adoptée à l'unanimité.

21-02-3

F-15-94

DEMANDES DE FINANCEMENT DU ROEQ : DONS & PARTENARIATS**Considérant :**

- les priorités établies par la Collective du ROEQ ;
- les projets en attente de financement ;
- les différents programmes de dons offerts, auprès desquels le Regroupement pourrait se qualifier ;

Nathalie Leduc propose de mandater la coordonnatrice administrative et la coordonnatrice aux communications et innovations pour qu'elles vérifient s'il y a des possibilités de financement auprès des fondations listées ci-après et, si elle le juge à propos, qu'elle leur fasse parvenir une demande de don pour le ROEQ ou un projet du ROEQ :

- Fondation de la Famille Brian Bronfman
- Fondation Molson
- Fondation Poste Canada
- Desjardins (Fonds national)
- SSQ Assurances (Fondation)
- Fondation Béati
- Fondation Telus

Appuyée par Stéphanie Martin. Adoptée à l'unanimité.

N - Nominations

20-09-Spv5

N-1-15

NOMINATION D'UNE ADMINISTRATRICE

Considérant la demande de la collective d'ESPACE région de Québec pour que Isabelle Picard poursuive son mandat et siège comme administratrice du ROEQ en 2020-2021, Hélène Lepage propose que Isabelle Picard (ESPACE région de Québec) soit administratrice de la collective du ROEQ. Son mandat se terminera à la prochaine assemblée générale annuelle du ROEQ.

Appuyée par Nathalie Leduc. Adoptée à l'unanimité.

20-10-02GD

N-3-57

COLLECTIVE 2020-2021 : NOMINATION DE STÉPHANIE MARTIN

Considérant :

- la demande de la collective d'ESPACE Outaouais pour que Stéphanie Martin siège comme administratrice du ROEQ en 2020-2021;
- la démission de Christiane Nault comme administratrice;

Hélène Lepage propose que Stéphanie Martin (ESPACE Outaouais) soit administratrice de la collective du ROEQ. Son mandat se terminera à la prochaine assemblée générale annuelle du ROEQ.

Appuyée par Isabelle Picard. Adoptée à l'unanimité.

20-10-02GD

N-4-58

COMITÉ EXÉCUTIF 2020-2021 : NOMINATIONS

Considérant :

- les résolutions 02-5-AGsp COM-1-4 *Comité exécutif du ROEQ : mise en place et composition* et 02-5-AGsp COM-2-5 *Comité exécutif du ROEQ : processus décisionnel* ;
- la fin des mandats de Josée Faucher (ESPACE Abitibi-Est), Alexandre Gaudreault (ESPACE Gaspésie-les-Îles) et Isabelle Picard (ESPACE région de Québec), qui composaient le comité exécutif nommé en octobre 2019 ;
- que ce comité doit se composer de 3 administratrices-administrateurs de la collective du ROEQ ;
- que ce comité doit répondre à des urgences et qu'il nécessite une bonne disponibilité de ses membres et une bonne connaissance des dossiers du ROEQ ;
- l'intérêt de ces personnes à renouveler leur mandat;

Martine Ouellette propose que Josée Faucher, Isabelle Picard, et Alexandre Gaudreault composent le comité exécutif du ROEQ. Leur mandat viendra à échéance lors de la nomination du prochain

comité à la réunion de la Collective en octobre 2021. La coordonnatrice du ROEQ coordonne les travaux de ce comité sans toutefois y avoir droit de vote.

Appuyée par Guillaume Guérin. Adoptée à l'unanimité.

20-10-02GD

N-5-59

COMITÉ ACTUALISATION DES ATELIERS POUR ENFANTS : NOMINATIONS

Considérant :

- le mandat et la composition du comité actualisation des ateliers pour enfants tels qu'adoptés dans les résolutions 04-05-1 COM-1-30 *Comité actualisation des ateliers primaires et préscolaires : mandat* et 09-10-2 COM-2-46 *Comité actualisation des ateliers primaires et préscolaires : composition* ;
- la fin du mandat de Géraldine Zaccardelli (animatrice à ESPACE Chaudière-Appalaches);

Alexandre Gaudreault propose que Judith Forget en tant qu'animatrice (ESPACE région de Québec), dont le mandat viendra à échéance en octobre 2022, se joigne à Josée Faucher, formatrice, dont le mandat se termine en 2021, et à la coordonnatrice au programme pour composer le comité actualisation des ateliers pour enfants du ROEQ.

Appuyée par Martine Ouellette. Adoptée à l'unanimité.

20-10-02GD

N-6-60

COMITÉ ÉVALUATION DE LA PERMANENCE : NOMINATION

Considérant :

- la résolution 13-10-2 COM-05-58 *Comité évaluation de la permanence du ROEQ : composition et mandat* ;
- la fin du mandat de Martine Ouellette;
- l'intérêt de Martine Ouellette de renouveler son mandat;

Josée Faucher propose que Martine Ouellette, dont le mandat viendra à échéance en octobre 2022, se joigne à Nathalie Leduc dont le mandat viendra à échéance en octobre 2021, pour composer le comité évaluation de la permanence du ROEQ.

Appuyée par Sylvie Carter. Adoptée à l'unanimité.

20-10-02GD

N-7-61

COMITÉ FINANCES : NOMINATION

Considérant :

- la résolution 04-10-2 COM-2-48 *Comité finances : mandat et composition* ;
- la marge de manoeuvre établie par la résolution 02-5-AGsp COM-4-7 *Dossiers finances : marge de manoeuvre pour les prises de décisions urgentes*;

- la fin du mandat de Sylvie Carter;

Josée Faucher propose que Martine Ouellette, dont le mandat viendra à échéance en octobre 2022, se joigne à Lyne Bellerose, dont le mandat viendra à échéance en octobre 2021, pour former le comité finances. La coordonnatrice administrative assure la coordination de ce comité.

Lyne Bellerose assure la vérification financière mensuelle.

Appuyée par Isabelle Picard. Adoptée à l'unanimité.

20-10-02GD

N-8-62

COMITÉ PLAINTÉ : NOMINATIONS

Considérant :

- la résolution 06-02-3 COM-4-104 *Comité plainte du ROEQ : composition*;
- le mandat du comité plainte tel que défini dans le document de référence du comité plainte du ROEQ;
- la fin des mandats de Josée Faucher (ESPACE Abitibi-Est) comme animatrice certifiée et de Diane Tremblay (ESPACE Mauricie) comme substitut à la coordonnatrice au programme ainsi que de Sylvie Carter (ESPACE Chaudière-Appalaches) comme substitut à la coordonnatrice du ROEQ;

Josée Faucher propose que les personnes suivantes se joignent au comité plainte avec des mandats qui se termineront en octobre 2022 :

- animatrice certifiée: Mylène Piché (ESPACE région de Québec);
- substitut de la coordonnatrice au programme : Josée Faucher, formatrice;
- substitut de la coordonnatrice du ROEQ : Isabelle Picard, administratrice;
- substitut de l'animatrice certifiée: Cathy Larochelle d'ESPACE Mauricie.

Le comité plainte sera donc composé, en plus des personnes nommées aujourd'hui, des personnes suivantes :

- coordonnatrice du ROEQ : Janie Bergeron;
- coordonnatrice au programme du ROEQ : Patricia St-Hilaire.

Appuyée par Martine Ouellette. Adoptée à l'unanimité.

20-10-02GD

N- 9-63

COMITÉ DE SÉLECTION : NOMINATION

Considérant :

- la résolution 13-10-2 COM-04-57 *Comité de sélection du ROEQ : composition et mandat;*
- que ce comité n'est activé qu'au besoin;
- la fin du mandat de Nathalie Leduc (ESPACE Suroît);

Josée Faucher propose que Martine Ouellette dont le mandat viendra à échéance en octobre 2021, soit l'administratrice ou l'administrateur qui fera partie du comité de sélection avec les membres de la permanence qui auront cette responsabilité, selon le poste ouvert.

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

20-10-02-GD

N-10-64

COMITÉ VISIBILITÉ : NOMINATION

Considérant la résolution 18-10-02 COM *Comité visibilité : mandat et composition;*

Guillaume Guérin propose que Caroline Deschênes (ESPACE région de Québec), dont le mandat viendra à échéance en octobre 2022, se joigne à Vicky Lauzier (ESPACE Mauricie), dont le mandat viendra à échéance en octobre 2021, ainsi qu'à la coordonnatrice du ROEQ et à la chargée de projets, pour former le comité visibilité.

Appuyée par Josée Faucher. Adoptée à l'unanimité.

20-10- 02GD

N-11-65

COMITÉ PONCTUEL REMANIEMENT DES ATELIERS DESTINÉS AUX ADULTES : NOMINATION

Considérant:

- la résolution 17-05-1 PR-4-36 *Comité ponctuel de remaniement des ateliers pour adultes: mandat et composition;*
- l'impossibilité de Stéphanie Martin, (ESPACE Outaouais) à poursuivre son mandat;

Josée Faucher propose que Marilou Leclerc-Dufour (animatrice d'expérience à ESPACE Gaspésie-les-Îles) dont le mandat viendra à échéance à la fin des travaux du comité, se joigne à la coordonnatrice au programme et à Jacynthe Leclerc (animatrice d'expérience à ESPACE Suroît) pour former le comité ponctuel de remaniement des ateliers destinés aux adultes.

Appuyée par Sylvie Carter. Adoptée à l'unanimité.

20-10-2

N-2-55

NOMINATION À LA COLLECTIVE 2020-2021: GÉRALDINE ZACCARDELLI

Considérant :

- la demande de la collective d'ESPACE Chaudière-Appalaches pour que Géraldine Zaccardelli siège comme administratrice du ROEQ en 2020-2021;
- la démission de Sylvie Carter comme administratrice;

Lyne Bellerose propose que Géraldine Zaccardelli (ESPACE Chaudière-Appalaches) soit administratrice de la collective du ROEQ. Son mandat se terminera à la prochaine assemblée générale annuelle du ROEQ.

Appuyée par Guillaume Guérin. Adoptée à l'unanimité.

20-10-2

N-17-75

COMITÉ PONCTUEL RÉFLEXION SUR LE PRÉSCOLAIRE : NOMINATIONS

Guillaume Guérin propose que le comité soit formé de Annick Gosselin (animatrice d'expérience, ESPACE Chaudière-Appalaches), Mylène Pichette (animatrice d'expérience, ESPACE région de Québec) et Alexandre Gaudreault (formateur, ESPACE Gaspésie-les-Îles) qui se joindront à la coordonnatrice au programme.

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

20-10-Spv6

N-12-67

COLLECTIVE 2020-2021 : NOMINATION

Considérant :

- la demande de la collective d'ESPACE Châteauguay pour que Nathalie Lafleur siège comme administratrice du ROEQ en 2020-2021;
- la démission de Guillaume Guérin comme administrateur;

Martine Ouellette propose que Nathalie Lafleur (ESPACE Châteauguay) soit administratrice de la collective du ROEQ. Son mandat se terminera à la prochaine assemblée générale annuelle du ROEQ.

Appuyée par Josée Faucher. Adoptée à l'unanimité.

20-12-Spv6

N-13-69

FORMATRICE ESPACE : RECOMMANDATION À LA CERTIFICATION D'ELYSE BOILEAU

Considérant le compte-rendu présenté à la Collective par la coordonnatrice au programme, suite à l'étape de probation (étape #5), qui consiste à coformer, observer et évaluer la candidate les trois premières journées de sa première formation primaire avec rétroaction en fin de journée,

Nathalie Leduc propose la certification d'Elyse Boileau en tant que formatrice ESPACE au sein de l'organisme ESPACE Outaouais.

Appuyée par Lyne Bellerose. Adoptée à l'unanimité.

20-12-Spv6

N-14-70

VÉRIFICATION DE LA TRADUCTION DE DOCUMENTS DE MOINS ET DE PLUS DE 600 MOTS : NOMINATION

Considérant :

- la résolution 19-05-1 D-2-13 *Traduction des documents ESPACE en anglais : fonctionnement*;
- le congé sans solde de Christiane Nault, d'ESPACE Outaouais;
- l'intérêt de Stéphanie Nesteruk;
- sa connaissance de la langue anglaise et son expérience;

Lyne Bellerose propose de nommer Stéphanie Nesteruk (ESPACE Suroît) pour la vérification de la traduction de documents de moins et de plus de 600 mots, pour deux ans. Son mandat de vérification se terminera en octobre 2022, avec possibilité de renouvellement. La rémunération sera celle établie par la résolution 01-10-2 F-11-52 *Personnes engagées à contrat : Taux horaire*, soit le taux horaire en vigueur au ROEQ.

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

20-12-Spv6

N-15-72

COMITÉ ENJEUX SOCIOPOLITIQUES : NOMINATION

Considérant :

- la résolution 17-05-1 COM-1-19 *Comité enjeux sociopolitiques : mandat et composition*;
- la fin du mandat de Sylvie Carter (ESPACE Chaudière-Appalaches et administratrice du ROEQ);

Isabelle Picard propose que Hélène Lepage (administratrice du ROEQ), dont le mandat se terminera en octobre 2022, se joigne à la coordonnatrice du ROEQ et à l'agente de liaison aux dossiers politiques pour former le comité enjeux sociopolitiques.

Appuyée par Nathalie Lafleur. Adoptée à l'unanimité.

20-12-SPV6

N-16-73

BANQUE DE NOMS POUR LES REPRÉSENTATIONS DU ROEQ : NOMINATION DE VICKY LAUZIER ET DE GABRIELLE NEVEU

Considérant :

- la recommandation de la collective d'ESPACE Mauricie pour que Vicky Lauzier fasse partie de la banque des personnes pouvant faire des représentations pour le ROEQ;

- la recommandation de la collective d'ESPACE Gaspésie-les-Îles pour que Gabrielle Neveu fasse partie de la banque des personnes pouvant faire des représentations pour le ROEQ;
- les informations retrouvées dans le formulaire prévu à cet effet;
- l'intérêt démontré par ces personnes;

Isabelle Picard propose que Vicky Lauzier (ESPACE Mauricie) et Gabrielle Neveu (ESPACE Gaspésie-les-Îles) fassent partie de la banque des personnes pouvant faire des représentations pour le ROEQ.

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

21-02-3

N-21-112

COMITÉ VISIBILITÉ : NOMINATION

Considérant :

- la résolution 18-10-02 COM *Comité visibilité : mandat et composition*;
- la démission de Caroline Deschênes d'ESPACE région de Québec du comité;
- l'intérêt et la disponibilité de Virginie Herrsher pour participer à ce comité;

Nathalie Leduc propose que Virginie Herrsher (ESPACE Chaudière-Appalaches), dont le mandat viendra à échéance en octobre 2022, se joigne à Vicky Lauzier (ESPACE Mauricie), dont le mandat viendra à échéance en octobre 2021, ainsi qu'à la coordonnatrice du ROEQ et à la coordonnatrice aux communications et innovations, pour former le comité visibilité.

Appuyée par Stéphanie Martin. Adoptée à l'unanimité.

21-02-3

N-18-108

COMITÉ PONCTUEL REMANIEMENT DES ATELIERS DESTINÉS AUX ADULTES : NOMINATION

Considérant la résolution 21-02-03 COM-3-107 *Comité ponctuel remaniement des ateliers destinés aux adultes : amendement sur la composition*;

Lyne Bellerose propose Anick Gosselin (animatrice d'expérience à ESPACE Chaudière-Appalaches) comme membre du comité. Celle-ci s'ajoute à Patricia St-Hilaire (coordonnatrice au programme), Jacynthe Leclerc (animatrice d'expérience à ESPACE Suroît) et Marilou Leclerc-Dufour (animatrice d'expérience à ESPACE Gaspésie-les-Îles).

Appuyée par Martine Ouellette. Adoptée à l'unanimité.

21-02-3

N-19-109

TABLEAUX DE COMPILATION DES OUTILS ET ATELIERS-CONFÉRENCES DES ORGANISMES ESPACE

Considérant :

- la créativité des organismes ESPACE;

- les besoins exprimés par les organismes et la Collective de conserver un aide-mémoire des ateliers-conférences et des outils développés par les organismes en dehors du programme ESPACE;
- que la Collective veut favoriser la coopération entre les membres et que chaque organisme EPSACE pourrait bénéficier du travail de ses pairs;
- l'intérêt démontré par ces deux personnes;

Alexandre Gaudreault propose de mandater Josée Faucher pour la création et la mise à jour d'un tableau compilant les atelier-conférences créés par les organismes ESPACE et de mandater Nathalie Leduc pour créer et mettre à jour annuellement un tableau compilant les outils créés, en dehors du programme ESPACE, par les organismes ESPACE. Les mandats se termineront en octobre 2023,

Appuyée par Stéphanie Martin. Adoptée à l'unanimité.

21-02-3

N-20-110

VÉRIFICATION DE LA TRADUCTION DE DOCUMENTS DE PLUS DE 600 MOTS : NOMINATION

Considérant :

- la résolution 19-05-1 D-2-13 *Traduction des documents ESPACE en anglais : fonctionnement;*
- l'expérience en animation;
- sa connaissance des organismes ESPACE;
- qu'elle remplit les critères;
- l'intérêt de cette personne;

Isabelle Picard propose de nommer Myriam Charbonneau (ESPACE Outaouais) pour la vérification de la traduction de documents de plus de 600 mots. Son mandat de vérification se terminera en octobre 2021, avec possibilité de renouvellement. La personne sera rémunérée au taux horaire/heure en vigueur au ROEQ.

Appuyée par Lyne Bellerose. Adoptée à l'unanimité.

PER - Permanence

20-05-01v

PER-1-5

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 20-02-4 PER-10-88 RÉAMÉNAGEMENT DES HEURES À LA PERMANENCE

La résolution se lit désormais ainsi :

Considérant :

- les prévisions budgétaires présentées prévoyant un surplus budgétaire en 2020-2021 ;
- les surplus cumulés du ROEQ ;
- que les permanentes concernées sont d'accord ;
- le nombre d'activités et le surcroît de tâches qui seront à effectuer à l'automne 2020 et à l'hiver 2020-2021 ;
- les projets qui pourront avancer avec l'apport d'une autre permanente ;
- les discussions lors de la Collective de février 2020 concernant la prolongation du contrat de Karine Savoie jusqu'à la période estivale 2021 ;

Nathalie Leduc propose de modifier la résolution 20-02-4 Per-10-88 Réaménagement des heures à la permanence et de maintenir les heures actuelles des permanentes, c'est-à-dire :

- coordonnatrice du ROEQ : 30 heures / semaine
- coordonnatrice au programme : 32 heures / semaine
- coordonnatrice administrative : 24 heures / semaine
- chargée de projets : 28 heures / semaine
- représentante à la Table et au RQ-ACA : 500 heures / année

Et de prolonger le contrat de Karine Savoie, jusqu'au 3 juillet 2021.

Appuyée par Guillaume Guérin. Adoptée à l'unanimité.

20-05-01v

PER-2-9

COVID-19 : AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Considérant :

- les fermetures des écoles et milieux de garde au Québec ;
- que le gouvernement du Québec recommande la mise en place du télétravail lorsque la nature de l'emploi le permet ;
- que le gouvernement recommande également l'assouplissement des horaires de travail ;
- l'urgence sanitaire déclarée ;
- que la population québécoise est fortement encouragée à limiter les contacts avec autrui et à demeurer à domicile ;
- qu'un effort collectif doit être fait afin de limiter la propagation du virus ;
- que la santé des permanentes et de leurs proches est prioritaire ;
- que chaque contexte familial est différent et que l'équité et la solidarité entre travailleuse sont importants ;
- que le télétravail est difficile en contexte familial (enfants à la maison) ;

Lyne Bellerose propose de bonifier la décision du comité exécutif, prise le 16 mars 2020 qui se lit maintenant ainsi,

- de demander à la permanence du ROEQ d'annuler toute réunion ou rencontre en personnes ;
- de privilégier les rencontres virtuelles et le télétravail ;
- que le traitement salarial soit le traitement régulier pour chaque travailleuse, sans égard au nombre d'heures effectuées ;
- que ces mesures soient appliquées jusqu'à l'ouverture complète des établissements scolaires et de garde, incluant le transport scolaire.
- Que ces mesures soient appliquées jusqu'à ce que le gouvernement du Québec *déconfine* le Québec et lève les indications de télétravail ;

Appuyée par Christiane Nault. Adoptée à l'unanimité.

20-05-Spv1

PER-3-10

ABOLITION DE LA RÉSOLUTION 20-02-4 PER-10-88 RÉAMÉNAGEMENT DES HEURES À LA PERMANENCE

Considérant :

- les prévisions budgétaires présentées prévoyant un surplus budgétaire en 2020-2021 ;
- les surplus cumulés du ROEQ ;
- que les permanentes concernées sont d'accord ;
- le nombre d'activités et le surcroît de tâches qui seront à effectuer à l'automne 2020 et à l'hiver 2020-2021 ;
- les projets qui pourront avancer avec l'apport d'une autre permanente ;
- les discussions lors de la Collective de février 2020 concernant la prolongation du contrat de Karine Savoie jusqu'à la période estivale 2021 ;

Nathalie Leduc propose d'abolir la résolution 20-02-4 Per-10-88 Réaménagement des heures à la permanence et de maintenir les heures actuelles des permanentes, c'est-à-dire :

- coordonnatrice du ROEQ : 30 heures / semaine
- coordonnatrice au programme : 32 heures / semaine
- coordonnatrice administrative : 24 heures / semaine
- chargée de projets : 28 heures / semaine
- représentante à la Table et au RQ-ACA : 500 heures / année

Et de prolonger le contrat de Karine Savoie, jusqu'au 3 juillet 2021.

Appuyée par Guillaume Guérin. Adoptée à l'unanimité.

La Collective est unanimement en accord avec cette proposition, le procès-verbal de la réunion du 5 mai 2020 sera modifié en conséquence.

20-10-2

PER-4-19

ANNULATION / REPORT DE LA RENCONTRE DES FORMATRICES

Considérant :

- les fermetures des écoles et milieux de garde au Québec;
- l'urgence sanitaire déclarée;
- que la population québécoise est fortement encouragée à limiter les contacts avec autrui et à demeurer à domicile;
- qu'un effort collectif doit être fait afin de limiter la propagation du virus;
- que nous n'avons pas d'idées de la suite des choses concernant l'évolution des recommandations sur le COVID-19;

Sylvie Carter propose d'entériner la décision du comité exécutif prise le 16 mars 2020 à l'effet d'annuler / reporter la réunion des formatrices qui devait avoir lieu le 7-8 avril 2020.

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

20-10-2

PER-5-21

COORDONNATRICE DU ROEQ : LEVÉE DE LA PROBATION

Considérant :

- l'article 3.5 des *Conditions de travail du ROEQ* qui précise la durée de la période de probation et que suite à une évaluation, la Collective doit confirmer ou non la permanence avant la fin de la période de probation de plus de 6 mois;
- le rapport positif du comité évaluation de la permanence présenté au comité exécutif concernant Janie Bergeron, coordonnatrice du ROEQ;

Hélène Lepage propose d'entériner la décision du comité exécutif prise le 5 mai 2020 et de lever la probation de Janie Bergeron, en la confirmant au poste de coordonnatrice.

Appuyée par Lyne Bellerose. Adoptée à l'unanimité.

20-10-2

PER-6-50

DESCRIPTIONS DE TÂCHES DES PERMANENTES DU ROEQ : ADOPTION

Considérant :

- les travaux de la permanence et les recommandations de celle-ci;
- les descriptions de tâches présentées et discutées lors de la réunion de la Collective d'octobre 2020;

Hélène Lepage propose d'adopter les descriptions de tâches des postes de coordonnatrice du ROEQ, de coordonnatrice au programme, de coordonnatrice administrative, de coordonnatrice aux communications et innovations et d'agente de liaison aux dossiers politiques.

Cette résolution rend caduque les résolutions 14-05-1 PER-5-8 et 14-05-1 PER-6-9

Appuyée par Nathalie Leduc. Adoptée à l'unanimité.

20-10-2

PER-7-53

DÉPÔT DES ÉVALUATIONS ANNUELLES DE LA PERMANENCE ET RECOMMANDATIONS

Considérant :

- la rencontre d'évaluation annuelle entre les permanentes du ROEQ et une administratrice;
- que le comité évaluation de la permanence s'est réuni et a pris connaissance des auto-évaluations;
- des échanges entre les permanentes et le comité et entre les permanentes et la Collective;

Lyne Bellerose propose d'adopter le rapport d'évaluation du comité évaluation de la permanence sans modification, de modifier la question 6 de la partie 2 de la grille d'évaluation pour la séparer en deux questions et combiner les suivis A12 et A13. .

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

21-02-3

PER-8-84

POSTE PERMANENT DE COORDINATION AUX COMMUNICATIONS ET INNOVATIONS

Considérant :

- le rehaussement financier du ROEQ de 80 000\$ provenant du PSOC;
- la résolution 20-10-2PER-6-50 : *Descriptions de tâches des permanentes du ROEQ : Adoption*;
- la création d'un 5^e poste temporaire de coordination aux communications et innovations à la Collective d'octobre;
- les objectifs que s'est fixés la Collective;
- la recommandation du comité finances;

Josée Faucher propose que le poste de coordination aux communications et innovations devienne permanent.

Appuyée par Nathalie Lafleur. Adoptée à l'unanimité.

Cette résolution rend caduque, en partie, la résolution 20-05-01v PER-1-5 *Modification de la résolution 20-02-4 per-10-88 réaménagement des heures à la permanence et y retirant la date de fin de contrat de la chargée de projets.*

21-02-3

PER-9-85

NOMBRE D'HEURES AUX POSTES DE LA PERMANENCE DU ROEQ

Considérant:

- le rehaussement financier du ROEQ;
- l'évaluation du nombre d'heures par poste, selon les tâches, faites par la permanence;
- les définitions de tâches adoptées;
- les demandes de certaines permanentes;
- la recommandation du comité finances;

Hélène Lepage propose que les postes de la permanence du ROEQ soient, à partir du 21 février 2021 :

- coordonnatrice du ROEQ, 30 heures par semaine;
- coordonnatrice au programme, 30 heures par semaine;
- coordonnatrice aux communications et innovations, 30 heures par semaine;
- coordonnatrice administrative, 24 heures par semaine;
- agente de liaison aux dossiers politiques, 525 heures par année.

Appuyée par Stéphanie Martin. Adoptée à l'unanimité.

21-02-3

PER-10-93

CHANGEMENTS AU SALAIRE ET CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR À L'ASSURANCE COLLECTIVE ET AU RÉGIME DE RETRAITE

Considérant :

- que les salaires au ROEQ n'ont pas été revus ni augmentés depuis plus de 14 ans ;
- que les avantages sociaux tels que la contribution à un régime de retraite et à l'assurance collective permettent l'attraction et la rétention de travailleuses ;
- que les conditions de travail sont un reflet des valeurs du ROEQ, dont le féminisme et l'autonomie des femmes ;
- que l'amélioration des conditions de travail est une forme de reconnaissance du travail des travailleuses ;
- le rehaussement financier, à la mission, du ROEQ ;
- les demandes de la permanence ;
- la recommandation du comité finances ;
- les discussions en Collective ;

Josée Faucher propose de procéder aux augmentations suivantes à compter du 1^{er} avril 2021 :

- Augmenter le salaire horaire de 0.75\$/heure pour un taux horaire de 31.90\$, incluant l'indexation de 2%.
- Augmenter la contribution de l'employeur à l'assurance-médicaments de l'assurance collective de 10% pour atteindre 60%.
- Adhérer au programme d'aide aux employées *En Équilibre* du régime d'assurance collective.
- Augmenter la contribution de l'employeur de 1% pour atteindre 4% du salaire au Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes.

Appuyée par Isabelle Picard. Adoptée au consensus.

PR - Programme

20-05-01GD

PR-1-4

RENOUVELLEMENT ANNUEL DE CERTIFICATION DES FORMATRICES ET FORMATEURS ESPACE

Considérant :

- la réception des formulaires de renouvellement annuel de certification complétés par les Collectives des organismes ESPACE confirmant que leurs formatrices et leur formateur répondent aux critères du ROEQ;
- les évaluations et auto-évaluations reçues suite aux formations données;
- la recommandation de la coordonnatrice au programme ;

Sylvie Carter propose le renouvellement annuel de la certification pour les formatrices suivantes et le formateur suivant :

1. Josée Faucher, ESPACE Abitibi-Est
2. Nathalie Lafleur, ESPACE Châteauguay
3. Géraldine Zaccardelli, ESPACE Chaudière-Appalaches
4. Hélène Lepage, ESPACE Côte-Nord
5. Mylène Beaulieu, ESPACE Côte-Nord
6. Alexandre Gaudreault, d'ESPACE Gaspésie-les-îles
7. Gabrielle Neveu, ESPACE Gaspésie-les-îles
8. Diane Tremblay, ESPACE Mauricie
9. Cathy Larochelle, ESPACE Mauricie
10. Christiane Nault, ESPACE Outaouais
11. Stéphanie Martin, ESPACE Outaouais
12. Isabelle Picard, ESPACE région de Québec
13. Nathalie Leduc, ESPACE Suroît

Appuyée par Martine Ouellette. Adoptée à l'unanimité.

20-05-01v

PR-2-7

MEMBRES ACTIFS DU ROEQ : RENOUELLEMENT D'ADHÉSION POUR 2020-2021

Considérant :

- la demande des Collectives des organismes ESPACE identifiés dans la présente résolution pour renouveler leur adhésion comme membre actif du ROEQ pour 2020-2021 ;
- que ces organismes ESPACE remplissent l'ensemble des conditions d'admission de la catégorie « membre actif » ;
- que les collectives de ces organismes ESPACE ont déjà signé le protocole d'engagements pour recevoir du ROEQ l'accréditation comme organisme ESPACE ;

Christiane Nault propose de renouveler l'adhésion, comme membres actifs du ROEQ en 2020-2021, des organismes suivants :

- ESPACE Abitibi-Est, sous réserve de la réception du formulaire de renouvellement,
- ESPACE Châteauguay, sous réserve de la réception du formulaire de renouvellement,

- ESPACE Chaudière-Appalaches, sous réserve de la réception du formulaire de renouvellement,
- ESPACE Côte-Nord, sous réserve de la réception du formulaire de renouvellement,
- ESPACE Gaspésie-les-Îles, sous réserve de la réception du formulaire de renouvellement,
- ESPACE Mauricie
- ESPACE Outaouais, sous réserve de la réception du formulaire de renouvellement,
- ESPACE région de Québec
- ESPACE Suroît, sous réserve de la réception du formulaire de renouvellement.

Appuyée par Alexandre Gaudreault. Adoptée à l'unanimité.

20-05-01v

PR-3-8

MEMBRE ACTIF AVEC ACCOMPAGNEMENT DU ROEQ : ADHÉSION D'ESPACE CENTRE-DU-QUÉBEC POUR 2020-2021

Considérant :

- les difficultés vécues par l'organisme ;
- le renouvellement de l'équipe de travail permanente ;
- le renouvellement des membres de la Collective de l'organisme au début de 2019-2020 ;
- le départ de la coordonnatrice de l'organisme ;
- la démarche de soutien amorcée en 2019-2020 ;
- les rapports remis par la marraine de l'organisme ainsi que par la formatrice ;
- le plan d'action remis par l'organisme ;
- le désir du ROEQ de soutenir l'organisme ;

Josée Faucher propose de renouveler l'adhésion en 2020-2021, comme membre actif avec accompagnement du ROEQ, ESPACE Centre-du-Québec, avec les conditions suivantes :

- Être accompagné par le ROEQ ;
- Faire signer le protocole d'engagement par la nouvelle Collective de l'organisme ;
- Poursuivre les étapes du protocole d'implantation d'un organisme/ processus de certification, les étapes ayant trait à la formation de l'équipe de travail et de la Collective, co-animation, marrainage, les étapes de pratique générale supervisée jusqu'à la certification des animatrices ;
- Remettre la liste des documents structurels du ROEQ à l'organisme (équipe et Collective) ;
- Faire rapport à la collective du ROEQ de la mise en action du plan proposé par l'organisme.

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

20-10-2

PR-4-46

ADOPTION DES VIDÉOS DE FORMATION 2020 (2^E CYCLE ET MISES EN SITUATION) ET DU DOCUMENT SUR LES IRRÉGULARITÉS

Considérant :

- le mandat donné à la chargée de projets pour la réalisation des vidéos de formation;
- le travail de la chargée de projets et de la coordonnatrice au programme;

- la consultation ayant été faite auprès des formatrices et formateurs;

Martine Ouellette propose l'adoption des vidéos de formation ESPACE 2020 (2^e cycle et mises en situation) et du document sur les irrégularités.

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

20-10-2

PR-5-54

DÉFINITION RENCONTRE POSTATELIER

Considérant :

- l'importance d'assurer une uniformité dans les documents produits par le ROEQ;
- l'importance d'avoir une compréhension commune de ce qu'est une rencontre postatelier;
- l'impact de certains mots ou formulations qui peuvent laisser place à différentes interprétations;

Lyne Bellerose propose, sur recommandation du comité avis juridique, que la définition suivante soit la définition officielle du ROEQ concernant une rencontre postatelier.

Rencontre postatelier

« La rencontre postatelier est indissociable à l'atelier destiné aux enfants, il s'agit d'une période durant laquelle les enfants, sur base volontaire, peuvent rencontrer une animatrice ou un animateur de leur choix. C'est un moment privilégié pour répondre à leurs questions, vérifier leur compréhension des notions vues pendant l'atelier et si nécessaire, leur offrir de l'écoute ou les référer aux ressources appropriées. »

Appuyée par Stéphanie Martin. Adoptée par consensus.

R - Représentations

20-09-Spv4

R-1-14

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU RQ-ACA : PARTICIPATION DU ROEQ

Sylvie Carter propose que Barbara Aberman, qui aura le droit de vote au nom du ROEQ, et Janie Bergeron soient déléguées lors de l'AGA du RQ-ACA le 15 septembre 2020.

Appuyée par Hélène Lepage. Adoptée à l'unanimité.

20-10-2

R-2-23

DÉPÔT DE CANDIDATURE : MÉDAILLE POUR LA PAIX

Considérant :

- que cette mise en candidature serait une belle visibilité pour le ROEQ et ses membres;
- que cela permettrait de promouvoir ESPACE ainsi que la campagne #ÉcoutonsNosEnfants;
- que nous satisfaisons à l'ensemble des critères d'admission;
- que cela a été promu par Le Réseau Outils de Paix dont nous faisons partie;

Martine Ouellette propose d'entériner la décision du comité exécutif prise le 16 septembre 2020 afin de déposer la candidature du ROEQ dans la catégorie *Organisme pour la paix* dans le cadre de la soirée *Médaille pour la paix* organisée par le YWCA.

Appuyée par Alexandre Gaudreault. Adoptée à l'unanimité.

21-02-3

R-3-79

RÉFORME PERMANENTE DE L'ASSURANCE-EMPLOI

Considérant que :

- la pandémie que nous traversons aura déclenché une prise de conscience aiguë à propos du filet social;
- pour affronter la crise du chômage, le gouvernement fédéral aura apporté depuis le mois de septembre dernier, et pour une période d'un an, des améliorations importantes à l'assurance-emploi, sans compter les programmes parallèles de soutien du revenu qui ont été mis en place depuis le mois de mars;

Géraldine Zaccardelli propose d'entériner la décision du comité exécutif prise le 16 novembre 2020 afin d'appuyer le Comité Chômeur de Montréal qui demande une réforme permanente de l'assurance-emploi.

Appuyée par Nathalie Lafleur. Adoptée à l'unanimité.

SUB - Subvention

20-10- 02GD

SUB-1-66

SUBVENTION PSOC 2021-2022

Considérant :

- les revendications de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles (la Table);
- la campagne nationale pour le rehaussement financier des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux (CA\$\$H);
- la résolution 14-05-1 SUB-1-17 *Seuils plancher de financement PSOC : adoption* qui dit que les organismes ESPACE et le ROEQ utilisent, dans leurs demandes PSOC, les montants proposés comme seuils planchers par le Comité de coordination de la campagne CA\$\$H, selon les modulations spécifiées dans le *Plan de consolidation et de développement du ROEQ*;
- l'augmentation du coût de système;

Guillaume Guérin propose que le ROEQ fasse une demande de subvention au PSOC, pour 2021-2022, en tenant compte des indications reçues de la Table. Selon celles-ci, les ajouts seront faits au montant de 476 316\$, demandé pour 2020-2021.

S'il y a lieu et dans la mesure du possible, le ROEQ participera aux actions collectives en lien avec ce dossier et qui seront planifiées par la Table ou dans le cadre des campagnes nationales pour le rehaussement financier des organismes communautaires autonomes. La coordonnatrice du ROEQ et la représentante à la Table et au RQ-ACA évalueront la situation.

Appuyée par Martine Ouellette. Adoptée à l'unanimité.

21-02-3

SUB- 2-111

DEMANDES DE FONDS DISCRÉTIONNAIRES AUPRÈS DES MINISTRES & MINISTÈRES

Considérant :

- les priorités établies par la Collective;
- les projets en attente de financement;
- que les ministres connaissent leurs budgets discrétionnaires à compter d'avril;
- que le financement obtenu par ces fonds a un impact sur le développement des projets du ROEQ;
- que ces fonds ne sont pas dédiés à un projet en particulier et ne font pas l'objet d'une reddition de compte particulière;
- que ces demandes permettent aussi au ROEQ et ESPACE d'être visibles auprès des ministres et leurs équipes;

Josée Faucher propose de mandater la coordonnatrice administrative pour qu'elle fasse des demandes au budget discrétionnaire des ministres responsables des ministères ou ayant les responsabilités listées ci-après :

- Éducation et Enseignement supérieur

- **Famille**
- **Responsable des dossiers jeunesse**
- **Justice**
- **Responsable de la condition féminine**
- **Sécurité publique**

Et auprès de ce ministère et Secrétariat :

- **SACAIS**
- **Condition féminine Canada**

Appuyée par Nathalie Lafleur. Adoptée à l'unanimité.